

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA BEJAIA  
Faculté des sciences Economiques, des sciences de Gestion et des  
sciences Commerciales  
Département des sciences de gestion

## **Mémoire de fin d'étude**

En vue de l'obtention du diplôme de master  
en sciences de gestion  
Option : finance d'entreprise

Sous le thème :

**L'OCTROI DE CREDIT, RISQUES ET GARANTIES  
"CAS D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT BNA AGENCE 587"**

Présenté par :

Mlle. KAROUS Ouafa  
Mr. KANDI Halim

Encadré par:

Mr. FRISSOU Mahmoud

Année universitaire 2015-2016

# *Remerciements*

*Nos remerciements les plus vifs s'adressent :*

*A notre directeur de recherche, Monsieur " FRISSOU Mahmoud", pour avoir accepté de diriger ce travail, pour sa présence et ses précieux conseils, sans lesquels nous n'aurions pu mener à bien le présent mémoire*

*Aux membres du jury, qui ont accepté d'évaluer notre travail.*

*Audirecteur ainsi qu'aupersonnel de la BNA, agence 587, particulièrement ceux du service crédit, dans lequel nous avons eu à effectuer notre stage.*

*A nos camarades de la promotion en finance d'entreprise, ainsi qu'à tous les enseignants du département des sciences de gestion.*

*A nos parents, frères et sœurs, à nos familles, à nos amis et à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de la présente recherche.*

# *Sommaire*

<b>Introduction générale .....</b>	<b>06</b>
<b>Chapitre I : Banques et crédits bancaires.....</b>	<b>10</b>
Section 01 : Banques, approches, classifications et évolution.....	10
Section 02 : Conceptualisation de la notion de crédit.....	16
<b>Chapitre II : La gestion du risque crédit et moyens de couverture.....</b>	<b>23</b>
Section 01 : Risques liés à l'octroi de crédit.....	23
Section 02 : Evaluation, analyse et mesures préventives du risque de crédit .....	26
<b>Chapitre III : Montage et étude de la solvabilité d'un demandeur de crédit à la BNA, agence 587.....</b>	<b>46</b>
Section 01 : Aperçu général de la Banque Nationale d'Algérie .....	46
Section 02 : Analyse financière du demandeur de crédit.....	55
<b>Chapitre VI : Evaluation financière d'un projet d'investissement.....</b>	<b>71</b>
Section 01 : Conceptualisation de la notion d'évaluation d'un projet d'investissement.....	71
Section 02: Evaluation du projet d'investissement avant t après financement.....	76
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>84</b>

## *Liste des abréviations*

- AC : Actif Circulant
- ACE : Actif Circulant d'Exploitation
- ACHE : Actif Circulant Hors Exploitation
- ANDI : Agence Nationale de Développement de l'Investissement
- ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Micro crédit
- ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes
- BFR : Besoin en Fond de Roulement
- BFRE : Besoin en Fond de Roulement d'Exploitation
- BFRHE : Besoin en Fond de Roulement Hors Exploitation
- CA : Chiffre d'Affaires
- CAF : Capacité d'Auto Financement
- CF : Cash Flow
- CFA : Cash Flow Actualisé
- DCT : Dettes à Court Terme
- DLMT : Dettes à Moyen et Long Terme
- DOT/A.P : Dotation aux Amortissements et aux Provisions
- DR : Délai de Récupération
- ES : Emplois Stables
- FRNG : Fond de Roulement Net Global
- HT : Hors Taxe
- I<sub>0</sub> : Investissement initial
- i : Taux d'intérêt
- IFU : Impôt forfaitaire unique
- IP : Indice de Profitabilité
- PC : Passif Circulant
- PCE : Passif Circulant d'Exploitation
- PCHE : Passif Circulant Hors Exploitation
- RD : Ressources Durables
- RN : Résultat net
- TA : Trésorerie Active
- TP : Trésorerie Passive
- TR : Trésorerie
- TRI : Taux de Rentabilité Interne
- TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
- VAN : Valeur Actuelle Nette
- VMP : Valeur Mobilière de Placement

L'entreprise est une organisation structurée et autonome, menant des activités orientées vers la recherche du profit, dotée de ressources humaines, matérielles et financières.

Pour créer son entreprise et surtout durant sa phase de développement, les dirigeants se trouvent face à un éventail de solutions quant aux modes de financement auxquels ils pourront recourir selon l'avancée du projet et la nature du besoin en financement. En plus des ressources internes dont dispose l'entreprise, des ressources financières externes peuvent être exigées.

En effet, quelle que soit sa taille, l'entreprise ne peut pas se contenter uniquement de ses ressources propres pour satisfaire ses besoins de financement, elle aura donc à solliciter des ressources externes, en l'occurrence le marché financier et la banque.

Dans le cas de l'Algérie, selon Chabha BOUZAR<sup>1</sup>, le marché financier a été créé dans les années 90, dans le but de permettre le développement du processus de privatisation programmé par les pouvoirs publics, et par la même occasion pouvoir répondre aux besoins croissants en matière d'investissements et ce par le biais de la libéralisation et l'ouverture de l'économie algérienne. Cependant, contrairement aux attentes, le marché financier ne réussit toujours pas à jouer le rôle qui lui a été attribué en raison du nombre réduit de titres de capital et aussi de créances. La banque reste alors la seule alternative pouvant venir en aide aux entreprises.

L'étape de l'instauration d'une économie de marché dès le début des années 90, a automatiquement poussé le système bancaire algérien à apporter des changements quant à son fonctionnement. La banque s'est alors vu passer d'un simple établissement d'épargne à un établissement d'intermédiation financière jouant un rôle important dans le développement de l'économie nationale.

Le secteur bancaire n'étant pas le seul intervenant touché par ces réformes, l'entreprise algérienne qu'elle soit privée ou publique, baignant dans un environnement économique caractérisé par une forte concurrence et ne possédant pas forcément toutes les ressources nécessaires lui permettant l'atteinte de ses objectifs, se voit recourir de plus en plus au crédit bancaire. Ce dernier devient alors un élément essentiel en tant que facteur de production et d'aide à la maîtrise des difficultés financières qui peuvent survenir au cours de la vie d'une quelconque entreprise.

Il est vrai que ce rôle de financier que la banque s'est vu conféré, lui assigne une place incontournable dans l'économie moderne mais l'expose également à de nombreux risques en particulier ceux liés à l'octroi de crédits ; lesquels à défaut de les mesurer, de les contrôler ou d'anticiper clairement les résultats futurs, les mettent face à des probabilités de pertes totales ou partielles des montants engagés.

Il paraît donc nécessaire d'accorder une haute importance à la maîtrise et à la gestion les plus efficaces possibles des risques de crédits, dans la mesure où elles revêtent une portée

---

<sup>1</sup>Chabha BOUZAR, revue campus UMMTO, "les contraintes de développement du marché financier algérien", Dépôt légal: 3195-2006, p.2

stratégique pour les banques algériennes qui cherchent à se démarquer en se procurant un avantage concurrentiel notamment par rapport aux banques étrangères qui s'installent de plus en plus en Algérie.

C'est ainsi que les banques algériennes se trouvent dans l'obligation de développer une politique efficace en matière de gestion des risques de crédits, aussi de se munir de moyens fiables d'aide à la décision. Les banques doivent alors prendre le maximum de précautions afin de prévenir le risque éventuel du non remboursement, pareillement d'éviter le mieux possible les difficultés de non recouvrement des prêts.

Dès lors, il devient particulièrement intéressant d'étudier la politique de prévention et de couverture des risques liés à l'octroi de crédits pratiquée au sein de nos banques.

L'ouverture de l'économie algérienne vers l'extérieur, l'intégration dans l'économie mondiale, la promotion de l'investissement et le processus de privatisation des entreprises disposés par les pouvoirs publics ; conduisent les banques à faire face très rapidement à ce nouveau contexte.

Effectivement, afin de s'adapter à cette nouvelle situation, de contenir ces changements et de répondre aux besoins en financement de plus en plus accrus, l'Etat algérien se voit contraint de mettre en place des dispositifs d'encouragement de l'investissement et de soutien à la création d'entreprises; d'où l'apparition d'organismes tel que l'ANSEJ, l'ANDI et l'ANGEM; cela impliquant bien entendu la participation des établissements financiers; principalement des banques par l'attribution de crédits.

Le fait de répondre aux demandes de fonds exprimées par les entreprises, exige automatiquement à la banque d'accepter un certain seuil d'incertitude, et de là, la prise de risques devient inévitable.

De ce fait, le métier de banquier ne se résume plus uniquement en la collecte de dépôts ou de distribution de crédits traditionnellement connues ; mais gérer les risques pouvant survenir de ces crédits fait aussi partie intégrante de l'activité de la banque et doit contribuer à l'intégrité du tout.

L'enjeu est donc de faire en sorte de réduire au maximum cette prise de risques, en adoptant un processus qui servira de sonnette d'alarme se déclenchant à chaque fois que cela est nécessaire afin de mieux prévenir, et ainsi de mieux couvrir les risques résultant de l'octroi de crédits.

De ce qui précède et à travers notre recherche, nous tenterons d'apporter des éléments de réponse quant à la question fondamentale qui sera formulée comme suit :

**Quels sont les moyens mobilisés dans le cadre de la gestion des risques liés à l'octroi de crédits, dans la relation banque-entreprise?**

Dans le but de mieux cerner la problématique énoncée auparavant, il serait nécessaire de répondre aux sous interrogations suivantes :

- Quelles sont les difficultés rencontrées lors de l'évaluation du risque crédit ?
- Quelles sont les méthodes d'analyse appliquées dans la couverture des risques de crédits ?
- Quelles sont les améliorations à proposer afin de mieux minimiser ces risques de crédits ?

Dans le contexte de notre recherche, les hypothèses formulées sont les suivantes:

- **Première hypothèse:** les banques publiques algériennes s'appuient uniquement sur l'analyse financière autant qu'outil d'évaluation du risque crédit. Cette approche traditionnelle demeure incontournable malgré son insuffisance dans la prévention des risques engendrés par l'octroi de crédit.
- **Deuxième hypothèse :** lors de l'évaluation du risque crédit, les banques publiques algériennes souffrent du manque et même de l'inexactitude des informations recueillies auprès des demandeurs de fonds. Cette asymétrie d'information ne fait qu'accroître le risque et rend difficile l'accès au crédit.

L'objectif principal de notre étude s'articule autour de trois points essentiels :

- Exposer les approches par lesquelles les banques algériennes évaluent le risque de crédit.
- permettre la compréhension des outils d'analyse du risque de crédit, également l'étude du processus d'octroi de ce dernier.
- Etablir le rapprochement entre théorie et pratique, afin de dégager des recommandations.

Afin d'atteindre les objectifs cités précédemment, nous avons procédé à des entretiens, avec en premier lieu le premier responsable de la banque où nous avons effectué notre stage, nous sommes ensuite passés au responsable du service crédit, celui-ci chargé des études des dossiers de crédits.

Ces entretiens nous ont permis d'éclaircir les grands axes à suivre pour aboutir à un cheminement logique de la recherche.

Nous nous sommes ensuite penchés sur une analyse documentaire, le but étant d'élargir notre champs de connaissances, d'approfondir des notions en relation avec l'objet de l'étude, ainsi qu'à apporter des réponses aux interrogations concernant le sujet de la recherche.

Le présent mémoire est réparti en quatre chapitres, Le premier traite des banque et des différents crédits bancaires, le deuxième est consacré à la gestion du risque crédit et de leurs moyens de couverture, le troisième tourne autour de l'étude de la solvabilité d'un demandeur de crédit auprès de la BNA, enfin, le dernier, étant donné que le crédit sollicité est destiné à la couverture d'un investissement, traite de l'évaluation financière d'un projet d'investissement.

Par le poste d'intermédiaire financier dont l'établissement bancaire est qualifié, il devient un élément important dans la sphère économique dans la mesure où il assure la confrontation entre les excédents et les besoins de financements; pour se faire la banque procède à la conversion de l'épargne en investissement par le biais de crédit, sachant que pouvant rapporter des profits, l'accord de crédit est aussi accompagné de risques.

Ce chapitre traitera de la banque et de la notion de crédit. Il comportera deux sections.

La première section sera consacrée exclusivement à l'entreprise bancaire. Afin d'approcher le mieux possible le concept de la banque, nous avons jugé nécessaire d'éclater cette première section en trois points importants.

Nous aborderons en premier lieu des définitions de la banque, nous passerons ensuite à un aperçu sur l'activité bancaire, nous nous étalerons enfin sur l'évolution du système bancaire algérien.

La deuxième section tournera essentiellement autour de la notion de crédit, pour cela, elle sera éclatée également en trois points, qui nous paraissent indispensables pour le bon enchaînement de l'étude.

Nous approcherons dans un premier temps la notion de crédit, nous découvrirons par la suite la panoplie de crédits qu'offre la banque, nous terminerons enfin par une présentation du processus d'octroi de crédit.

## **Section 01 : Banque, approches, classification et évolution**

"Les banques sont des entreprises ou des établissements qui ont pour profession habituelle de recevoir sous forme de dépôt, des fonds du public qu'elles emploient sur leur propre compte en opérations de crédits ou en opérations financières. La banque est l'intermédiaire entre offreurs et demandeurs de capitaux et ceci à partir de deux processus distincts: En intercalant son bilan entre offreurs et demandeurs de capitaux, c'est l'intermédiation bancaire. En mettant en relation directe offreurs et demandeurs de capitaux sur un marché de capitaux, c'est le phénomène de désintermédiation"<sup>2</sup>

### **1. Différentes approches de l'entreprise bancaire :**

Le terme de banque est l'appellation générique habituellement utilisée pour désigner des entreprises à fonctions, statuts ou activités fort différents. Il convient donc de définir plus précisément ce que ce terme recouvre en adoptant successivement trois approches, une approche théorique où la fonction d'intermédiaire financier est privilégiée, une approche

---

<sup>2</sup>Berdjah Fatma, Ait BenniourHamida, BerkemalWarda, "Analyse et gestion des risques des crédits bancaires" université ABDERRAHMANE MIRA Bejaia 2014/2015 p.16 IN article 01 de la loi française de 1984



institutionnelle liée à la notion d'établissement de crédit et une approche professionnelle qui reconnaît la diversité du métier de banquier.<sup>3</sup>

### **1.1.La Banque comme intermédiaire financier:**

L'intermédiation financière est : "L'opération qui consiste à mettre en contact des agents non financiers ayant une capacité de financement appelés prêteurs avec d'autres agents non financiers ayant un besoin de financement appelés emprunteurs, afin de réaliser l'équilibre épargne-investissement. Ceci par le biais d'un organisme appelé intermédiaire financier qui a pour fonction de recueillir des fonds des agents à excédent de ressources et les transforment auprès des agents à déficit de financement."<sup>4</sup>

Cette approche considérée théorique, met en évidence selon Sylvie De Coussergues<sup>5</sup> deux modalités de distribution des fonds, en l'occurrence la finance directe et la finance indirecte.

Nous tenterons à travers le schéma ci-après d'expliquer les deux modalités précitées, grâce auxquelles les agents à capacité de financement mettent leur excédent de revenu à la disposition des agents à besoin de financement.

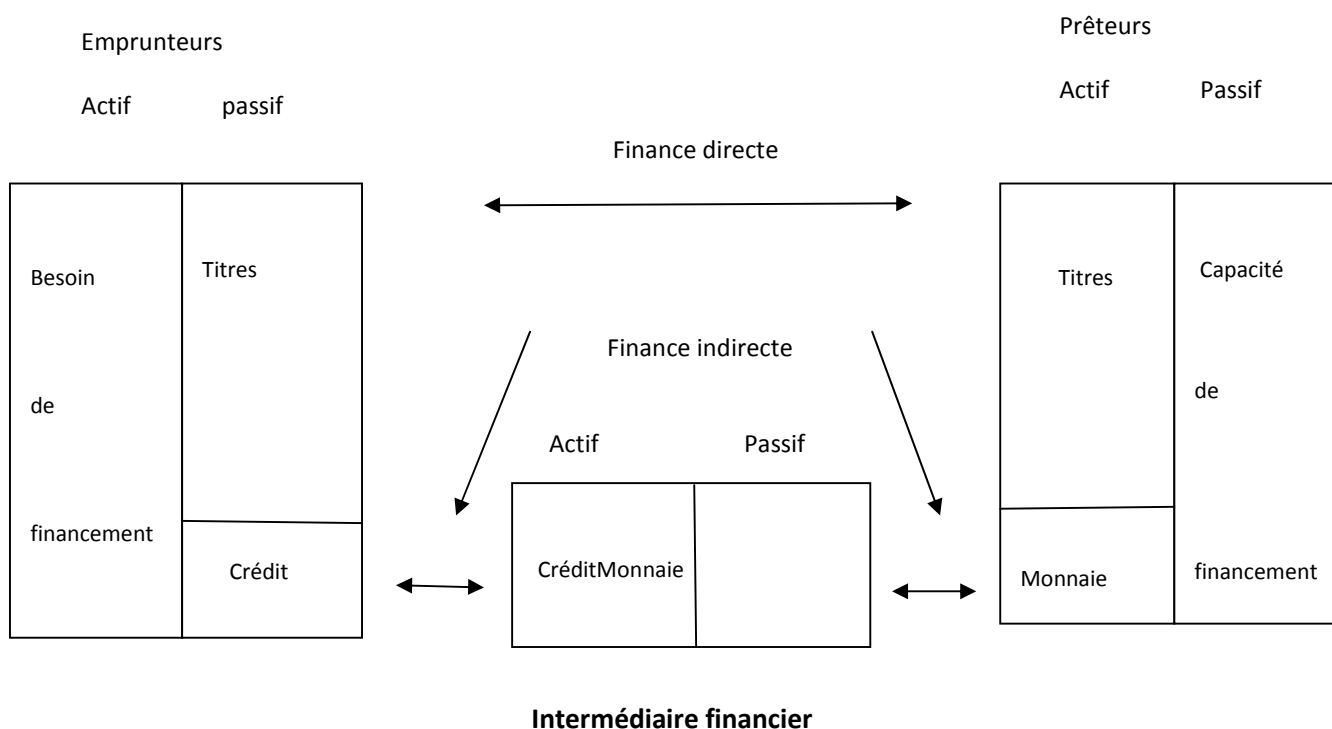
---

<sup>3</sup> Sylvie de Coussergues, *GESTION DE LA BANQUE DU DIAGNOSTIC A LA STRATEGIE*, Edition DUNOD, Paris 2007, page 1

<sup>4</sup> Amal BEN HASSEN, "L'impact de la libéralisation financière sur l'intermédiaire bancaire", université de Sfax, Ecole Supérieure de Commerce, 2006, p

<sup>5</sup> Sylvie de Coussergues, *op.cit*, p.2

Figure n° 01: Finance directe-Finance indirecte



(Source: Sylvie de Coussergues, "GESTION DE LA BANQUE DU DIAGNOSTIC A LA STRATEGIE", Edition DUNOD 2007)

**1.1.1. La notion de finance directe:** on désigne par finance directe le mécanisme par lequel un agent à besoin de financements s'adresse directement à un agent à capacité de financement sans l'intervention d'un intermédiaire financier (banque ou établissement financier).

Le marché de capitaux permet la finance directe, où les agents à besoin de financement émettent des titres, en général des actions et obligations; que les agents à capacité de financement acquièrent. En d'autres termes, les agents à capacité de financement prennent le titre de prêteurs et les agents à besoin de financement quant à eux prennent le titre d'emprunteurs. La finance directe est aussi appelée finance désintermédiée.

**1.1.2. La notion de finance indirecte :** on désigne par finance indirecte le mécanisme par lequel un intermédiaire financier vient s'entremettre entre agents à besoin et à capacité de financement. Cette intermédiaire banque ou établissement financier emprunte l'épargne des agents à capacité de financement par le biais de contrat de dépôt, puis il les met à la disposition des agents à besoin de financement sous forme de contrat de crédit.

La finance indirecte est également appelée finance intermédiée.

**1.2. La banque comme établissement de crédit:**

Cette approche considère la banque comme institution, dont l'activité et les opérations sont régies par une législation spécifique à chaque Etat.

Un établissement de crédit est une société financière dont l'activité principale consiste à réaliser des opérations de banque. Parmi ces opérations, les plus courantes sont les opérations de crédit, les services bancaires de paiement et la réception de fonds du public. D'autres opérations peuvent également être menées par les établissements de crédit comme les opérations de change ou le conseil dans les domaines de la gestion financière et de patrimoine, à condition qu'elles demeurent une activité annexe.<sup>6</sup>

Dans ce contexte, une classification des établissements de crédit est prévue:

**1.2.1. La banque:** *"est une institution habilitée à effectuer des opérations de banque, c'est-à-dire : gestion des moyens de paiement; octroi de crédits; réception de dépôts du public".*<sup>7</sup>

**1.2.2. Les banques mutualistes ou coopératives:** ce sont des banques qui appartiennent à leurs clients. Ce type d'établissement de crédit est caractérisé par deux éléments; le premier réside dans le fait que les clients sont eux même les propriétaires de la banque mutualiste, le deuxième et le fait que les propriétaires sont associés et usagers à la fois.

**1.2.3. Les caisses de crédit municipales :** ce sont des établissements dont l'octroi de crédit aux personnes morales se limite aux associations et aux établissements publics locaux. Le prêt sur gage ; c'est à dire le financement contre le dépôt temporaire d'un objet de valeur ; est très pratiqué au sein de ce type d'établissement de crédit.

**1.2.4. Les sociétés financières:** les sociétés financières sont une autre catégorie d'établissement de crédit habilitées à effectuer seulement certains types d'opérations de crédit. *"Elles ne peuvent collecter dans le public des dépôts à vue ou à moins de deux ans de terme, ce qui signifie qu'elles ne peuvent exercer le métier de banque de détail".*<sup>8</sup>

**1.2.5. Les institutions financières spécialisées:** *"les IFS, comme les sociétés financières, ne collectent pas de dépôt à vue et à moins de deux ans de terme".*<sup>9</sup>

### **1.3. La banque selon une approche professionnelle:**

Cette approche est concentrée sur la notion de métier, et de diversité de l'activité bancaire. Les métiers de la banque sont qualifiés de variés et sont retracés selon les critères ci-après:

**1.3.1. Le mode de collecte des ressources :** deux formes de collecte de ressources sont à distinguer; la première concerne les banques qui collectent leurs ressources grâce aux dépôts à vue et l'épargne auprès de particuliers et d'entreprises; la seconde s'appuie sur l'émission de titres sur le marché financier. La première suit la démarche de la finance indirecte alors que la deuxième suit celle de la finance directe expliquée précédemment. La clientèle de la banque a de fortes répercussions sur les moyens de collecte des ressources.

**1.3.2. La zone d'exercice de l'activité:** on entend par zone d'exercice du métier, le fait que la banque ait des activités domestiques; c'est à dire exerçant dans une zone géographique

<sup>6</sup> www.journaldunet.com, consulté le 05.04.2016

<sup>7</sup> Alain Beitone, Christine Dollo, Jean-Pierre Guidoni, Alain Legardez, "Dictionnaire des sciences économiques", ed ARMAND COLIN, PARIS 1991, p.

<sup>8</sup> Sylvie DeCoussergues, op.cit, p 10

<sup>9</sup> Sylvie De Coussergues, IDEM

ne dépassant pas les frontières du pays, ou au contraire, la banque exerce une activité internationale à travers des succursales et des filiales à l'étranger.

## **2. Classification des banques:**

Afin de mieux cerner le concept de banque, il paraît important en plus des approches présentées dans le premier point; de s'intéresser également à la typologie des banques.

On en énumèrera les plus importantes : la banque centrale, la banque de dépôt, et la banque d'affaires (d'investissement).

### **2.1. La banque centrale:**

Une banque centrale est une institution d'émission monétaire propre à un pays ou à une zone monétaire. La banque centrale est la banque des banques, elle est en charge de la politique monétaire d'un Etat ou d'une zone. L'impact de la politique monétaire d'une banque centrale est majeur sur l'économie, les marchés financiers et le marché des changes.<sup>10</sup>

La banque centrale veille sur le bon fonctionnement du système bancaire, réglemente et supervise les opérations des différentes banques.

### **2.2. La banque de dépôt:**

Une banque de dépôt a pour activité de collecter les dépôts des particuliers, des entreprises et des administrations publiques. La monnaie collectée est ensuite transformée en crédit, que la banque octroie à ses clients. La banque de dépôt peut exercer à une échelle régionale, nationale ou même internationale.

### **2.3. La banque d'affaires (d'investissement):**

Une banque d'affaires est un établissement financier spécialisé œuvrant comme intermédiaire dans les opérations financières tel que l'introduction en bourse, l'augmentation de capital, les opérations de fusion-acquisition... La banque d'affaires intervient auprès de grandes entreprises industrielles et commerciales et parfois même auprès des Etats. Elle peut également assurer la gestion de son propre portefeuille de participations.

## **3. Evolution du système bancaire algérien:**

Après 132 ans de colonisation française, une guerre longue et meurtrière, l'Algérie est enfin indépendante le 05 juillet 1962. Mais pauvre et sous-développé, l'Etat se trouve face au besoin d'un développement rapide de l'économie. Le gouvernement met alors en place un processus de développement en adoptant une démarche selon laquelle il fallait investir en priorité dans des industries lourdes pour entraîner tous les autres secteurs de l'économie; d'où la nécessité de la nationalisation des entreprises et la planification de l'économie.

Pour rester dans le sujet du choix du thème, nous projetons cette évolution sur le secteur bancaire algérien. Ceci sera développé suivant cinq périodes.

---

<sup>10</sup><http://www.tradingsat.com/lexique-boursier>, consulté le 06.04.2016

### 3.1. La première période de l'indépendance à 1966:

L'ère allant de 1962 à 1966 se caractérise par la concrétisation de la souveraineté monétaire, émanant de la souveraineté nationale donnant naissance à une monnaie nationale, le Dinars Algérien. Trois institutions fût créer;

- **La Banque Centrale d'Algérie "BCA"**: responsable de l'émission des billets de banque et de la régulation de la circulation monétaire, créée par la loi n° 62-144 du 12 décembre 1962<sup>11</sup>.
- **La Caisse Algérienne de Développement "CAD"**: chargée du financement des programmes d'investissements publics et des programmes d'importation, créée par la loi n° 63-165 du 03 mai 1963<sup>12</sup>.
- **La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance "CNEP"**: dont la mission consiste essentiellement en la collecte de l'épargne dans le but de soutenir la construction des logements, créée par la loi n° 64-227 du 10 août 1964<sup>13</sup>.

### 3.2. La deuxième période de 1966 à 1970:

Dans le but de la nationalisation des banques étrangères installées en Algérie lors de l'époque de la colonisation, trois banques algériennes ont vu le jour.

- **La Banque Nationale d'Algérie "BNA"**: créée par l'ordonnance n°66-178 du 13 juin 1966<sup>14</sup>
- **Le Crédit Populaire d'Algérie" CPA"**: crée par l'ordonnance n°66-366 du 19 décembre 1966.<sup>15</sup>
- **La Banque Extérieure d'Algérie "BEA"**: créée par l'ordonnance n°67-204 du 01 octobre 1967.

### 3.3. La troisième période de 1970 à 1978:

Pour répondre aux besoins de financement des investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs de développement économique de l'Algérie, la Caisse Algérienne de Développement « CAD », laisse place, en Mai 1972, à la Banque Algérienne de Développement « BAD ».

### 3.4. La quatrième période de 1978 à 1986 :

Une restructuration du secteur bancaire a été engagée dans le but de diminuer certaines banques d'un poids financier qui devenait insoutenable. Deux banques naissent durant cette période pour appliquer le principe de spécialisation des banques.

- **La Banque Agricole du Développement rural "BADR"**: créée par le décret du 13 mars 1982.
- **La Banque de Développement Local "BDL"**: créée par le décret du 31 avril 1985.

<sup>11</sup> AMMIMEUR Fatima, HAMANI Lynda, "système bancaire algérien et financement de l'économie nationale" université ABDERRAHMANE Mira Béjaia, 2014 IN Abdelkrim NAAS, "le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché", ed INAS, Paris, 2003, p11

<sup>12</sup> AMMIMEUR Fatima, HAMANI Lynda, IDEM p.16

<sup>13</sup> AMMIMEUR Fatima, HAMANI Lynda, IDEM p.17

<sup>14</sup> AMMIMEUR Fatima, HAMANI Lynda, IDEM p.17

<sup>15</sup> AMMIMEUR Fatima, HAMANI Lynda, IDEM, p.17

### 3.5. La cinquième période de 1988 à ce jour:

Cette dernière période se caractérise par la promulgation de plusieurs lois relatives aux réformes économiques dont la plus importante est celle de la monnaie et du crédit N° 90-10 en date du 14-04-1990, dont le but est la libéralisation de la banque centrale du joug de la gestion administrative de l'Etat. D'autres lois de réforme ont été promulguées telles que la loi des finances 1994 et sa loi complémentaire comportant l'ouverture des EPE aux capitaux privés nationaux ou étrangers visant retrait de l'Etat de la sphère économique.

## Section 02 : Conceptualisation de la notion de crédit

Le financement des entreprises constitue une part primordiale de l'activité des établissements financiers. Cependant, l'accès au crédit diffère pour chaque contrepartie, cette complexité nous impose à bien détailler la notion de crédit bancaire en discernant ses divers types.

### 1. Notion de crédit :

#### 1.1. Définitions du crédit bancaire :

Un crédit bancaire est une mise à disposition de fonds par la banque à une date donnée contre obligation de remboursement moyennant une rémunération. Cette définition est appuyée par plusieurs auteurs dont Cécile Kharoubi et Philippe Thomas(2013) qui le définissent ainsi : *«un crédit est un contrat de prêt qui stipule le montant emprunté et l'échéancier de son remboursement. Pour le créancier, il constitue une suite de flux financiers. Le premier est négatif et correspond au décaissement du prêt, c'est-à-dire au versement de capital à l'emprunteur. Les suivants sont positifs : le créancier encaisse des échéances qui incluent du remboursement du capital et des intérêts. Le crédit est une anticipation de recettes futures, une forme de pari sur la réussite du projet de l'emprunteur.»*<sup>16</sup>

Selon la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, le crédit est *« Tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend dans l'intérêt de celle-ci un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie»*.<sup>17</sup>

Pour Bernard V et Collij.C, *« le crédit est un acte de confiance comportant l'échange de deux prestations dissociées dans le temps, biens ou moyens de paiement contre promesse ou perspective de paiement ou de remboursement»*.<sup>18</sup>

Des trois définitions ci-haut reprises, nous déduisons principalement trois caractéristiques inséparables de l'octroi de crédits.

<sup>16</sup> Cécile kharoubi et philippe thomas : analyse du risque de crédit, Edition 18,rue la Fayette,2013,P 25.

<sup>17</sup> AZEGAGHE F,AIT SAHEL R,T, «analyse financière », Université Abderrahmane Mira Béjaia, IN Article 68, ordonnance 03-11 du 26/08/2003 de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, p

<sup>18</sup>BERNARD V.et collijc, les crédits bancaires aux entreprises, revue bancaire, p.43.

Il s'agit entre autres de la confiance qui doit exister entre les parties contractantes, à cela s'ajoute le facteur temps qui est extrêmement important dans ce genre d'opérations, enfin, le crédit ne peut se séparer de la notion du risque.

### **1.2. Caractéristiques du crédit bancaire :**

Le crédit se distingue de toute opération financière par les caractéristiques suivantes :

- **La confiance** : le terme de crédit vient du latin "creder", c'est-à-dire faire confiance. Cette notion doit prévaloir dans le respect des engagements pris par le client, dans son professionnalisme et dans les capacités techniques et commerciales de son entreprise.
- **La durée du crédit** : c'est l'intervalle de temps qui sépare deux prestations : celle du prêteur (date d'octroi du crédit) et celle de l'emprunteur (date du remboursement).
- **Le risque de crédit** : ce risque est rattaché au remboursement des crédits, il est présent dans toutes les étapes de la relation entre l'établissement de crédit et sa clientèle.

### **1.3. Rôle du crédit bancaire :**

Le crédit joue un rôle important dans l'économie. C'est l'un des leviers essentiels des affaires et le socle du développement. En approfondissant l'impact du crédit bancaire, on peut lui attribuer plusieurs rôles ; notamment économique et social.

- **Le rôle économique** : le crédit bancaire permet la création de nouvelles combinaisons économiques, élargit le domaine de l'échange, accélère le rythme de la production ainsi que son cycle de vie, et avive la consommation.
- **Le rôle social** : le crédit bancaire a pour fonction le financement à but social tels que l'encouragement aux logements, les prêts à des organismes poursuivant un but social ou d'intérêt public : hôpitaux, écoles, et certains prêts de consommation.

## **2. Typologie de crédits bancaires :**

Pour satisfaire les différents besoins des clients (entreprises et particuliers), la banque doit répondre présente en attribuant des crédits. Ces derniers peuvent être destinés soit au financement du cycle d'exploitation de l'entreprise ou, à la réalisation de ses programmes d'investissement, soit affectés aux particuliers.

### **2.1. Crédits d'exploitation:**

Ce type de crédit est destiné à rééquilibrer l'équation de trésorerie, c'est-à-dire qu'un déficit de trésorerie s'il existe, peut être comblé par des crédits. Deux grandes catégories de concours sont destinées à financer les besoins de financement à court terme, les crédits de trésorerie et les crédits de mobilisation des ventes.

**2.1.1. Les crédits de trésorerie** : Le crédit de trésorerie est un type particulier de crédit à court terme, il permet à une entreprise de disposer provisoirement de la trésorerie nécessaire

pour son fonctionnement, sous réserve d'un remboursement à un bref délai, on en distingue plusieurs types.

-La facilité de caisse : elle finance les décalages de trésorerie de courte durée entre les dépenses et les recettes liées aux cycles d'exploitation, l'avance en compte consentie par le banquier est remboursée par le simple jeu des rentrées prévues.<sup>19</sup>

-Le découvert bancaire : à la différence de la facilité de caisse, le découvert est une avance de trésorerie permanente. Le banquier accorde ce type de concours lorsque sa durée est estimée de façon argumentée et limitée dans le temps, sa durée est limitée à un an au maximum éventuellement renouvelable.<sup>20</sup>

-Le crédit de campagne : le crédit de campagne est accordé dans le cas où les cycles de fabrication et/ou de vente de l'entreprise sont saisonniers. Les recettes sont concentrées sur une très courte période de l'année, alors que pour les dépenses, elles s'étendent tout au long de l'exercice.

**2.1.2. Les crédits de mobilisation des ventes :** le crédit de mobilisation des ventes est une expression qui désigne pour une entreprise le fait de céder les créances qu'elle détient à une institution financière afin d'obtenir de celle-ci un financement. Le crédit de mobilisation comporte plusieurs types dont l'escompte, l'affacturage et la loi Dailly.

-L'escompte : son principe est le suivant ; une vente, compte tenu des délais de paiement accordés par une entreprise à son client, se matérialise par le tirage d'une lettre de change (de 30 à 90 jours). Si cette entreprise a des besoins de trésorerie avant l'échéance de la traite, elle vend sa créance à la banque par le jeu d'un endos translatif de propriété et au recours cambiaire.<sup>21</sup>

-L'affacturage : le principe de ce produit encore peu connu repose sur le transfert des créances commerciales d'une entreprise sur une société d'affacturage chargée du recouvrement.<sup>22</sup>

-La cession de créance "La loi Dailly" : l'objectif de la loi Dailly est de faciliter l'accès au crédit pour les entreprises en constituant un régime simplifié de cession de créances en pleine propriété à titre de garantie et en permettant la cession des créances dès leur naissance (la facturation).<sup>23</sup>

## 2.2. Crédits d'investissement :

Les crédits d'investissement sont destinés à financer la partie haute du bilan, entre autres les immobilisations, outil de travail de l'entreprise. Le remboursement de ces crédits ne peut être assuré que par le jeu des bénéfices.

Les crédits d'investissement se décomposent en crédit à moyen et à long terme. Il existe une autre forme de crédit permettant à l'entreprise d'acquiescer des investissements, c'est le crédit-bail appelé aussi leasing.

<sup>19</sup> Fabienne MEYSSONNIER, banque : mode d'emploi, ÉDITIONS EYROLLES.1992, P 105.

<sup>20</sup> IDEM, P 109.

<sup>21</sup> Fabienne MEYSSONNIER, IDEM, P109

<sup>22</sup> Fabienne MEYSSONNIER, IDEM, P 114

<sup>23</sup> Fabienne MEYSSONNIER, op.cit, P 112



**2.2.1. Crédit à moyen terme :** D'une durée de deux (02) à sept (07) ans, les crédits à moyen terme, destinés à financer les investissements, sont accordés soit par une banque seule, soit par une banque en concours avec un établissement spécialisé.

Il existe une relation entre la durée du financement et la durée de vie du bien financé. Il faut éviter, dans tous les cas, que la durée du financement soit plus longue que la durée d'utilisation du bien que le crédit à moyen terme finance. Celui-ci s'applique donc à des investissements de durée moyenne tels que : véhicules et machines et de façon plus générale, à la plupart des biens d'équipement et moyens de production de l'entreprise.

La durée du prêt doit cependant tenir compte des capacités financières de l'entreprise. Celle-ci, en effet, pendant cette période, doit pouvoir non seulement assurer le remboursement du crédit, mais encore le paiement des intérêts.

**2.2.2. Crédit à long terme :** le crédit à long terme a une durée de 8 à 20 ans. Il finance les immobilisations lourdes, notamment des constructions.

Les banques accordent peu de ce type de crédits, en raison de son long délai de remboursement qui nécessite des ressources de durée compatible. Toutefois, les banques font de la transformation en affectant des ressources à court terme dans des financements long terme, dans l'espoir qu'il y aurait toujours de nouveaux dépôts même à vue qui viendraient en substitution à ceux immobilisations dans les crédits à long terme.

**2.2.3. Crédit-bail :** venu des États-Unis (leasing), le crédit-bail permet aux entreprises d'obtenir un financement à 100% de leur investissement mobilier et immobilier.

C'est un contrat de location d'un matériel pour une durée convenue d'avance et assorti d'une promesse unilatérale de vente en fin de contrat. L'établissement financier achète le matériel au fournisseur et le met à la disposition de son client pendant une période de location irrévocable et contre paiement d'un loyer fixé à l'avance. A l'échéance, trois options sont possibles :

- *L'achat du bien contre un prix convenu au départ (appelé valeur résiduelle de 1 à 7%) ;*
- *Le renouvellement éventuel de la location pour une durée courte ;*
- *La restitution pure et simple du bien.<sup>24</sup>*

### **2.3. Crédits aux particuliers :**

Il s'agit de différents types de crédit que les particuliers utilisent pour financer des besoins très variés, on repère notamment plusieurs pratiques, les plus importants sont : le crédit à la consommation et le crédit immobilier.

**2.3.1. Le crédit à la consommation :** c'est la catégorie de crédit accordée à des particuliers par des établissements bancaires pour financer les achats de biens et services, comme les grosses dépenses en biens d'équipements (automobile, équipements de la maison). Il se caractérise par des montants de prêt plus faibles, une durée de remboursement relativement courte.<sup>25</sup>

<sup>24</sup> Luc MEYSSONNIER, banque : mode d'emploi, ÉDITIONS EYROLLES, 1992, p.

<sup>25</sup> WWW. Wikipédia.com, consulté le 05/04/2016

**2.3.2. Le crédit immobilier :** désigne d'une manière générale un emprunt destiné à financer tout ou une partie de l'acquisition d'un bien immobilier, de l'opération de construction, ou des travaux sur le bien.

Ce genre de crédit est destiné au particulier pour l'achat, la rénovation, ou pour faire des travaux de construction.

### **3. Processus d'octroi de crédit:**

Apprécier le risque que présente tout demandeur de crédit est une première étape que le banquier est amené à effectuer afin de protéger au mieux la banque est d'assurer sa survie et le bon déroulement de ses activités. Une première approche permet à la banque d'orienter son étude en appréhendant les besoins et les spécificités de l'entreprise.

Il est vrai que chaque banque a sa propre manière de traiter une demande de crédit, néanmoins la procédure d'analyse est en général la même. Afin de mieux concevoir le processus d'octroi de crédit, nous détaillerons les principales étapes selon trois axes et qui sont les suivants:

- Présentation de la demande de crédit
- Etude de la demande de crédit
- Décision

#### **3.1. Présentation de la demande de crédit:**

Lors de cette première phase, les dirigeants propriétaires de l'entreprise se doivent de présenter au banquier les documents nécessaire permettant le bon déroulement de l'analyse. Il s'agit entre autres des états financiers antérieurs de l'entreprise, des documents prévisionnels de nature financière, également des informations sur l'emprunteur.

#### **3.2. Etude de la demande de crédit:**

Une fois les documents exigés ont été fourni par l'entreprise, le banquier procède à l'étude de la demande de crédit.

Au cours de cette deuxième étape, le banquier s'assure que le demandeur de crédit réponde aux critères préalablement établis par l'institution, ainsi que la détermination du niveau de risque que celui-ci représente. Des méthodes d'analyse sont bien évidemment appliquées aux états financiers antérieurs et prévisionnels propres à l'entreprise.

#### **3.3. Décision:**

Une fois l'étude de la demande faite, le banquier procède à l'analyse et l'interprétation des résultats obtenus, dont le but est de prendre une décision favorable ou non quant à la demande de crédit exprimée.

A la recherche incessante d'une croissance économique, les Etats s'efforcent d'innover en la matière. Le crédit bancaire constitue l'un des éléments permettant ce développement.

Effectivement, cette visée de croissance ne se réalise que par la prospérité des entreprises, qui tentent bien que mal de s'assurer du meilleur emploi des facteurs de production. Cependant, l'atteinte de cet objectif incombe aux entreprises l'engagement de dépenses qui ne cessent d'augmenter. C'est à partir de là que le crédit, et par la même les banques deviennent des éléments clé de la croissance économique.

L'octroi de crédit représente l'une des activités de la banque tel qu'il est cité précédemment, certes cette pratique peut générer des profits satisfaisants pour la banque, mais aussi d'éventuels risques peuvent en découler; mettant l'entreprise bancaire dans une situation plus au moins critique.

L'activité bancaire est donc en soit une acceptation inévitable de risques, qu'il vaudrait mieux prévenir; ceci par l'adaptation d'une politique de gestion et de couverture des risques bancaires en général et de crédit en particulier.

Le second chapitre sera consacré à la gestion des risques de crédits ainsi qu'aux moyens de leur couverture. Il comportera deux sections.

Nous nous intéresserons dans la première section à deux éléments guide de cette recherche, en l'occurrence la notion de risque, celle de risques bancaires et de risques crédits en particulier.

La deuxième section sera consacrée dans un premier points aux différents niveaux de risques de crédit, le second point sera une présentation des méthodes d'analyse du risque de crédit, commençant par une approche traditionnelle, où l'analyse financière sera détaillée , nous passerons par la suite à de nouvelles approches plus récentes. Nous ferons dans le troisième point connaissances des différents moyens qui permettent à l'établissement bancaire la couverture des risques liés à l'octroi de crédit.

### **Section 01 : Risques liés à l'octroi de crédit**

Le dictionnaire Larousse définit Le mot risque comme étant « *le fait de s'engager dans une action qui pourrait apporter un avantage, mais qui comporte l'éventualité d'un danger.* »<sup>26</sup>

Selon Cécile Kharoubi et Philippe Thomas, le risque est: « *défini comme la possibilité de survenance d'un évènement ayant des conséquences négatives. Il se réfère par nature à un danger, un inconvénient, auquel on est exposé.il est considéré comme la cause d'un préjudice* ». <sup>27</sup>

A partir des deux définitions, nous constatons que prendre des risques, entraine toujours un questionnement autour des notions d'échec et de potentialités de réussite, ainsi dans un environnement de forte concurrence, les banques doivent chercher constamment à améliorer leur rentabilité, et donc obligatoirement, à prendre des risques.

Afin de résister à ces adversités, la banque doit prendre connaissance de l'ensemble des risques relatifs à son activité et encore comment les gérer.

À cet effet nous allons exposer les principaux types de risques, en se concentrant sur le risque de crédit, qui est le plus redoutable et le plus important.

<sup>26</sup>Larousse, dictionnaire de langue française ,p.123

<sup>27</sup> Cécile Kharoubi et Philippe Thomas, ANALYSE DU RISQUE DE CREDIT, édition , RB 2013,P 17.

### 1. Typologie des risques bancaires

L'activité bancaire met l'établissement devant une grande variété de risques, les plus importants sont :

#### 1.1. Le risque de crédit :

C'est le plus connu des risques et le plus fatal, son importance nous oblige à lui donner plus de temps et d'attention, toute une partie y sera consacrée afin de bien le détailler.

#### 1.2. Le risque de marché :

Le règlement n° 11-08 du 28/11/2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers définit le risque de marché dans son deuxième article comme étant : les risques de pertes sur des positions de bilan et de hors bilan à la suite de variations des prix du marché, recouvrent notamment :

- les risques relatifs aux instruments liés aux taux d'intérêts et titres de propriété du portefeuille de négociation.

- le risque de change est le risque d'un décaissement plus élevé ou d'une entrée d'argent moindre dû à l'utilisation d'une monnaie différente de la devise domestique, c'est le risque de perte lié aux fluctuations des cours de monnaies.

La forte croissance des volumes sur les marchés financiers et le développement de nouveaux produits notamment des dérivés, ont considérablement amplifié les risques de marché.<sup>28</sup>

#### 1.3. Le risque opérationnel :

C'est le risque de perte liée à des processus opérationnels, des personnes ou des systèmes inadéquats ou défaillants.<sup>29</sup>

Ce risque regroupe les erreurs humaines, les fraudes, le non-fonctionnement des systèmes d'information, les problèmes liés à la gestion du personnel, les inattentions, les pertes et les vols.

### 2. Le risque de crédit:

Le risque de crédit est: " le risque particulier naissant d'une opération de prêt. Il correspond à la probabilité qu'un évènement négatif affecte le service de la dette convenu avec le débiteur"<sup>30</sup> .

Dès lors qu'un créancier, accorde un prêt à un débiteur, la banque et/ ou établissement financier devient susceptible de courir un risque que l'emprunteur n'honore pas ses engagements en matière de remboursement.

La problématique du risque de crédit devient alors une préoccupation essentielle des banques et des marchés financiers.

<sup>28</sup>AIT SAHEL B, "audit interne du risque de crédit", IN M.MANSOURI, gestion de risques bancaires, ESB,2014, p.38

<sup>29</sup> Luc BERNET-ROLLAND, Principes de technique bancaire, Édition Dunod, paris, 2006, P 10.

<sup>30</sup> Cécile Kharoubi et Philippe Thomas, "ANALYSE DU RISQUE DE CRÉDIT Banque & Marchés"; RB édition, France, Mai 2003. p.17

### 2.1. Evolution de la conception de risque de crédit:

Dès l'apparition des premières opérations de crédit, la notion du risque de crédit est nait, l'un ne va évidemment pas sans l'autre. Selon MICHEL CROUHY (2000), Les relations entre prêteurs et emprunteurs étaient déjà au cœur des préoccupations des rois des premières civilisations.

En effet, dans le code des lois de Hammurabi (sixième roi de la première dynastie de Babylone d'il ya environ 1750 avant J-C), le paragraphe 48, stipulait qu'en cas de récolte désastreuse, un délai d'un an sans intérêts pouvait être accordé pour payer ses dettes. Ce texte est considéré comme étant la source du concept de crédit. Outre, des historiens chercheurs ont également découvert la trace d'un marché de crédit, où d'un côté les emprunteurs recherchaient les meilleurs taux, de l'autre, les prêteurs avait le droit d'appliquer une prime de risque.

Selon Cécile Kharoubi et Philippe Thomas (2013), jusqu'à la fin du moyen âge le crédit est peu développé en occident pour des raisons religieuses. Effectivement le christianisme prohibait l'exigence d'un intérêt sur prêt. Néanmoins, l'interdiction religieuse n'a pas pu arrêter l'évolution de la pratique du crédit, une forme d'analyse du risque est nait puisque les créanciers ne consentent un crédit qu'après avoir examiné la situation du demandeur de prêt et un intérêt est fixé selon le risque encouru.

En 1515 le concile de Latran (Rome, Italie), autorise e prêt portant intérêt permettant ainsi l'essor du crédit et le développement de la banque.

### 2.2. Définition du risque de crédit:

Qu'est-ce que le risque de crédit? C'est l'interrogation à laquelle nous tenterons de répondre à travers les quelques définitions avancées ci-après:

Selon Christian Gouriéroux et André Tiomo (2007), Le risque de crédit est : *" le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette".*<sup>31</sup>

Selon Cécile Kharoubi et Philippe Thomas (2013),le risque de crédit peut se définir de la manière suivante : *"Dès qu'un agent économique consent un crédit à une contrepartie, une relation risquée s'instaure entre le créancier et son débiteur. Ce dernier peut en effet, de bonne ou de mauvaise foi, ne pas payer sa dette à l'échéance convenue. L'aléa qui pèse sur le respect d'un engagement de régler une dette constitue le risque de crédit".*<sup>32</sup> Ils ont également expliqué la notion de risque de crédit comme étant: *"un évènement qui peut affecter négativement les flux que doit verser un emprunteur au titre d'un contrat de crédit. En*

<sup>31</sup> Christian Gouriéroux, André Tiomo, "Risque de crédit : Une approche avancée", les cahiers du CREF de HCE Montréal, Avril 2007. p.11

<sup>32</sup> Cécile Kharoubi et Phillipe Thomas, op.cit, p.18

*pratique, c'est le risque de non-remboursement de ses dettes par un emprunteur défaillant. Il s'assimile au degré d'incertitude qui pèse sur l'aptitude d'un emprunteur à effectuer le service prévu de la dette, c'est à dire à l'incertitude des pertes pouvant être générées par un crédit à un créancier financier. Globalement, on considère un risque de contrepartie comme le risque de dégradation de la situation d'un emprunteur".<sup>33</sup>*

### **2.3. Typologie des risques de crédit :**

L'octroi de crédit est considéré pour une banque comme une anticipation de revenus futurs, mais pas seulement, tout crédit comporte le risque de la non réalisation des revenus attendus, du non remboursement ou du remboursement partiel de la dette.

Le risque de crédit revêt pour la profession bancaire une dimension des plus considérables. Il se matérialise par une défaillance de l'emprunteur, ou la contrepartie ne parvient pas à honorer ses engagements, c'est le risque du non remboursement ; ou simplement un retard enregistré des remboursements des créances, c'est le risque d'immobilisation.

**2.3.1. Le risque de non remboursement :** dans ce cas, le débiteur est incapable de faire face à ses engagements en matière de paiement des intérêts et/ou du principal de la créance. Le risque du non remboursement est de loin le plus redouté par les banques, du fait qu'il conduise à une perte sèche des montants engagés. Il peut être dû à la dégradation de la situation de la contrepartie, de la mauvaise foi du débiteur qui refuse de rembourser, d'une crise économique et même d'une possibilité d'erreur commise lors de l'étude du dossier de crédit.

Le risque de non remboursement est qualifié de transmis, car il prend naissance dans un premier lieu au sein de l'entreprise, il est ensuite transféré à la banque de par sa qualité de créancier.

**2.3.2. Le risque d'immobilisation:** le risque d'immobilisation est un risque spécifique à l'entreprise bancaire, il se traduit par des retards dans le paiement des échéances. Dans ce cas, la contrepartie subit une crise de liquidité et non de solvabilité.

Le risque d'immobilisation se concrétise par un report de flux initialement prévus par la banque, engendrant un décalage entre ses recettes et ses dépenses.

## **Section 02 : Evaluation, analyse et mesures préventives du risque de crédit:**

### **1. Niveaux du risque de crédit:**

L'insolvabilité de l'emprunteur engendre une perte totale ou partielle des créances, ainsi que des revenus futurs attendus des services de la dette. Les causes d'insolvabilité sont diverses et se situent à trois niveaux.

- ✓ Le risque individuel
- ✓ Le risque sectoriel
- ✓ Le risque général

---

<sup>33</sup> Cécile Kharoubi et Phillipe Thomas, op.cit. p.26

**1.1. Le risque individuel:**

Il est une dimension microéconomique du risque de crédit. Le risque individuel est fonction de l'activité même de l'entreprise cliente. Il est étroitement lié à la nature des opérations à financer, à la situation commerciale ainsi qu'industrielle du demandeur de crédit.

En effet, au cours de son activité, l'entreprise est confrontée à des aléas auxquels elle devra faire face. Afin d'éviter ces obstacles, certains facteurs sont à prendre en considération, tel que: les parts de marché, la concurrence, la situation financière, l'outil de production...etc.

En outre, la confiance est un élément clé dans la pratique de l'octroi de crédit. Le banquier se doit donc de s'assurer des valeurs techniques, professionnelles et morales du ou des dirigeants de l'entreprise cliente. C'est justement un moyen de mesure de ce niveau du risque.

**1.2. Le risque sectoriel:**

Le risque sectoriel se manifeste principalement par des changements ou évolutions ayant des conséquences sur les conditions d'exploitation de l'activité de l'entreprise. Ce niveau du risque est donc particulièrement sensible à la conjoncture économique d'un secteur d'activité. Il peut être le résultat d'une pénurie de matières premières, innovations technologiques, modification des procédés de production, effondrement de la demande ou des prix...etc.

Pour causes des inconvénients rencontrés lors de l'évaluation de ce niveau du risque, les banques ont tendance à refuser les demandes de crédit exprimées par des entreprises appartenant à un secteur en difficultés.

**1.3. Le risque général :**

Il est une dimension macroéconomique du risque de crédit. Le risque général couvre toute une économie et non seulement un secteur. Ce niveau du risque est engendré par des facteurs externes tels que : les crises économiques et politiques, ou des catastrophes naturelles. Ces derniers sont à l'origine de l'insolvabilité de l'emprunteur.

**2. Evaluation du risque de crédit : approches traditionnelles et modernes**

Le risque de crédit est considéré comme étant le risque le plus redouté par les banques. IL convient donc de mettre en place un dispositif ou un ensemble de procédures permettant aux banques de le quantifier.

Dans le cadre de cette approche qualifiée de traditionnelle, l'analyse financière est le principal outil de mesure du risque de crédit.

**2.1. L'analyse financière :**

*"De manière globale, L'analyse financière consiste à retracer la politique financière menée par une entreprise (ses choix dans leur contexte) afin d'apprécier comment elle atteint*



ses objectifs (en termes de création de valeur) et respecte les différentes contraintes qui pèsent sur elle"<sup>34</sup>

L'analyse financière est également définie ainsi: "*l'analyse financière constitue un ensemble de méthodes et d'instruments qui permettent de formuler une appréciation relative à la situation financière d'une entreprise, aux risques qui l'affectent, au niveau et à qualité de ses performances*"<sup>35</sup>

Cette étude est réalisée sur la base d'informations passées de l'entreprise en question, visant à déceler des dysfonctionnements éventuels. En d'autres termes l'analyse financière est un moyen de détection de déséquilibres actuels afin d'apporter un éclairage sur des difficultés futures.

**2.1.1. Objectifs de l'analyse financière:** Comme il est expliqué précédemment, l'analyse financière est une anticipation de l'avenir dont l'objectif principal est de porter un jugement sur la situation financière et économique de l'entreprise ainsi que son évolution.

**2.1.2. Sources d'information de l'analyse financière :**

• **L'information comptable :**

➤ **Le bilan :** est un document de synthèse comptable, il récapitule à une date donnée les droits de propriété et de créance, qui figurent à l'actif, et les engagements vis-à-vis des tiers et à l'égard des propriétaires, figurant au passif.<sup>36</sup>

➤ **Le compte de résultats :** est un document comptable, synthétisant les ressources et les charges occasionnées par l'activité de l'entreprise. Ce document donne le résultat net pour une période donnée.

➤ **Les documents annexes :** autres documents utiles, qui servent comme compléments d'information.

• **L'information externe :** ces informations proviennent des organismes publics ou privés : ONS, des cabinets d'audit et notamment par la consultation de la centrale des impayés, la centrale des risques et le centrale des bilans de la banque d'Algérie.<sup>37</sup>

**2.1.3. Démarche générique de l'analyse financière :** l'analyse financière est fondée sur l'examen ainsi que l'interprétation des résultats portant sur la lecture des documents comptables et financiers. La réalisation de l'analyse financière se résume comme suit :

➤ Le point de départ est celui de la collecte d'informations. Cela englobe des données financières propres à l'entreprise sur laquelle est faite l'analyse, en plus d'une étude portant sur l'environnement du secteur d'activité dans lequel opère la société.

<sup>34</sup> Cécile Kharoubi et Phillipe Thomas, op.cit, p50

<sup>35</sup> Saiche Y, Belaidi B, Abdallah M B, Gestion du risque de crédit bancaire, université Abderrahmane Mira Béjaia 2014, p35 IN Benkrimi Karim "crédit bancaire et économie financière" édition EL OTHMANIA, Alger, 2010, p109

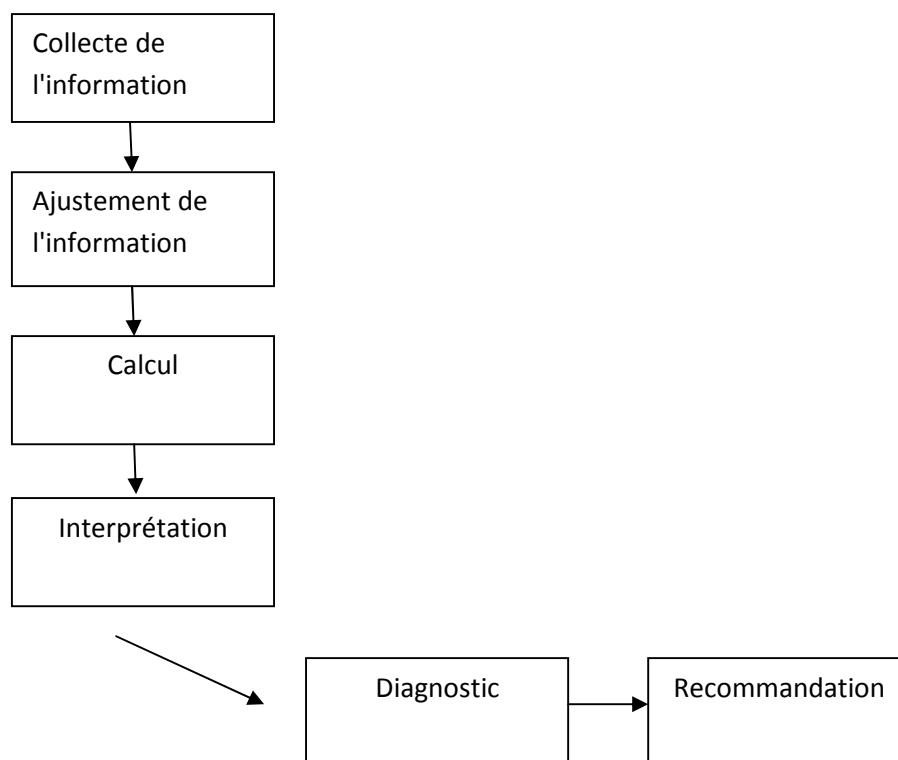
<sup>36</sup> Hubert de la bruslerie, ANALYSE FINANCIERE ET RISQUE DE CREDIT, Edition Dunod, Paris 1999, p21.

<sup>37</sup> BENSAL S et BOURDACHE M, "Gestion du risque du crédit par la méthode crédit scoring" Université Abderrahmane Mira, Béjaia, 2013, P56.

- Certaines informations collectées doivent maintenant être retraitées. L'approche retenue par la comptabilité dans l'élaboration de l'information n'est pas toujours la même que celle retenue par la finance.
- A ce stade, l'information est déjà ajustée, l'analyste passe alors à l'étape du calcul. Une série d'instruments d'analyse est appliquée aux données financières, orientées selon l'objectif de l'étude.
- Les calculs opérés lors de l'étape précédente donnent lieu à des résultats qu'il convient d'interpréter minutieusement afin d'aboutir à une meilleure compréhension de la situation financière de l'entreprise. Cette étape consiste tout simplement à faire parler les chiffres.
- Un diagnostic de la situation financière est établi. Cela consiste en l'identification de ce dont souffre l'entreprise ou le degré de sa solidité.
- Se basant sur les interprétations établies ainsi que le diagnostic formulé, vient une étape conclusive, celle de la recommandation. Il s'agit de suggérer des solutions quant aux difficultés rencontrées par l'entreprise, ceci dans le but d'améliorer sa santé financière.

Le schéma ci-après est un résumé des étapes expliquées ci-dessus.

Figure 02 : Séquence de l'analyse financière



(Source: Cécile Kharoubi et Philippe Thomas : "Analyse du risque de crédit, Banque & Marché", édition RB, France 2013), p.53

### 2.1.4 Les axes de l'analyse financière

L'analyse financière est l'établissement d'un bilan de santé pour l'entreprise. En effet, il permet d'identifier des symptômes d'obstacle et de mettre en œuvre le traitement nécessaire. La démarche prend en considération l'analyse de l'équilibre financier et l'interprétation des ratios calculés.

**2.1.4.1. Définition du bilan fonctionnel :** Le bilan fonctionnel est classé en masses homogènes selon les trois grandes fonctions : Investissement, financement et exploitation.

Il représente une image de la structure financière à un moment donnée et permet :

- ✓ D'évaluer les besoins financier stable et circulants ainsi que les ressources qui leur sont affectées ;
- ✓ D'apprécier l'équilibre financier entre les ressources de financement et les besoins de financement.<sup>38</sup>

- **La structure du bilan fonctionnel après reclassement :**

Le bilan fonctionnel est établi à partir du bilan comptable. Toutefois, certains reclassements doivent être effectués de manière à créer des masses homogènes significatives :

Une fois les reclassements effectués, l'équilibre du bilan doit être respecté puisqu'un même montant est reclassé soit à l'actif et au passif soit à l'intérieur de l'actif, soit à l'intérieur du passif.

Le bilan fonctionnel est structuré de la manière suivante :

---

<sup>38</sup> Béatrice et Francis Grandguillot, édition gualino éditeur, 2014, p89.

Tableau 01 : Structure du bilan fonctionnel

<b>ACTIF (emplois)</b>	<b>PASSIF (Ressources)</b>
<b>Emplois stable</b>	<b>Ressources durables</b>
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières (participations)	Capital et réserves Résultat et provisions Dotations aux amortissements et provisions Dettes financières MLT
<b>Actif circulant d'exploitation</b>	<b>Passif circulant d'exploitation</b>
Stocks Créances clients, fiscales et sociales	Dettes fournisseurs Dettes fiscales et sociales
<b>Actif circulant hors exploitation</b>	<b>Passif circulant hors exploitation</b>
Autres créances	Autres dettes
<b>Trésorerie active</b>	<b>Trésorerie passive</b>
Disponibilités VMP	Concours bancaires courants
<b>Total actif circulant</b>	<b>Total passif circulant</b>
<b>Total actif</b>	<b>Total passif</b>

(Source : Etabli par nos soins, à partir du livre de Simon Parienté, "Analyse financière et évaluation d'entreprise" édition Pearson France, 2009

**2.1.4.2.L'équilibre financier :** est une contrainte qui pèse en permanence sur la pérennité de l'entreprise. L'analyse de l'équilibre financier s'effectue à partir du bilan fonctionnel.

- **Les indicateurs de l'équilibre financier :**

- **Le FRNG :** le Fond de Roulement Net Global est la partie des ressources durable qui permet de financer l'actif non circulant (emplois stable).

Par le haut du bilan

$$\text{FRNG} = \text{Ressources durables} - \text{Emplois stables}$$

Par le bas du bilan

$$\text{FRNG} = (\text{ACE} + \text{ACHE} + \text{TA}) - (\text{PCE} + \text{PCHE} + \text{TP})$$

Il est préférable d'avoir un FRNG positif, afin d'assurer l'équilibre financier. Il sert à financer le besoin en fonds de roulement.

➤ **Le Besoin en Fond de Roulement (BFR)** : Le besoin en fonds de roulement (BFR) est lié au décalage entre les recettes de l'entreprise et les dépenses nécessaires. Il est décomposé en deux parties; BFR exploitation et BFR hors exploitation.

$$\text{BFR} = \text{BFRE} + \text{BFRHE}$$

$$\text{BFRE} = \text{ACE} - \text{PCE}$$

$$\text{BFRHE} = \text{ACHE} - \text{PCHE}$$

$$\text{BFR} = (\text{ACE} + \text{ACHE}) - (\text{PCE} + \text{PCHE})$$

➤ **La trésorerie** : La trésorerie nette est la résultante du fond de roulement net global et du besoin en fond de roulement.<sup>39</sup>

On distingue deux situation :

- Une trésorerie positive constitue un excédent de ressources;
- Une trésorerie nulle, un cas très rare qui réalise l'équilibre;
- La trésorerie négative constitue une insuffisance de ressources qui doit être comblée.

$$\text{Trésorerie nette} = \text{FRNG} - \text{BFR}$$

$$\text{Trésorerie nette} = \text{trésorerie active} - \text{trésorerie passive}$$

<sup>39</sup>Béatrice et Francis Grandguillot, op.cit, p93.

**2.1.4.3. Le Compte de résultat :** est un document comptable annuel, qui synthétise l'ensemble des charges et produits. Sa structure s'articule autour de Trois niveaux.

Tableau n° 02 : structure du compte de résultats

Niveaux	Charges	Produits
Exploitation Financier Exceptionnel (hors exploitation).	Charges d'exploitation Charges financières Charges exceptionnelles	Produits d'exploitation Produits financiers Produits exceptionnels
Résultat	Bénéfice	perte
	Total	Total

(Source : www.comptafacile.com, consulté le 10/04/2016)

**2.1.4.4. Les soldes intermédiaires de gestion :**

Les soldes intermédiaires de gestion permettent de comprendre la construction du résultat en identifiant et mettant en valeur quelque indicateurs clés tels que la marge commerciale, l'excédent brut d'exploitation ou encore le résultat d'exploitation.

- **La marge commerciale :**

C'est un indicateur qui permet de mesurer la performance commercial d'une entreprise.

$$\text{Marge commerciale} = \text{Ventes de marchandises} - \text{Coût d'achat des marchandises vendues}$$

- **La production de l'exercice :**

Il nous renseigne sur la taille de l'activité de l'entreprise industrielle.

$$\text{Production de l'exercice} = \text{production vendue} + \text{production stockée} + \text{production immobilisée.}$$

- **La valeur ajoutée :**

La valeur ajoutée mesure la richesse brute créée par l'entreprise dans le cadre de son activité.

$$\text{La valeur ajoutée} = \text{Marge commerciale} + \text{Production de l'exercice} - \text{Consommations.}$$

- **L'excédent brut d'exploitation :** c'est ce qui reste de la valeur ajoutée après règlement des charges de personnel et des impôts et taxes.

$$\text{EBE} = \text{Valeur Ajoutée} + \text{Subventions d'exploitation} - \text{Impôts, taxes et versements assimilés} - \text{Charges de personnel.}$$

- **Le résultat d'exploitation** : il mesure la capacité de l'entreprise à générer des ressources avec son activité principale, sans prendre en compte les éléments financiers et exceptionnels. Il met en avant la performance économique de l'entreprise.<sup>40</sup>

**Le résultat d'exploitation** = EBE + Reprises sur provisions d'exploitation + Autres produits d'exploitation – Dotation aux amortissements et provisions – Autres charges d'exploitation.

- **Le résultat courant avant impôt** : il mesure la performance de l'activité économique et financière de l'entreprise.

**Le résultat courant avant impôt** = Résultat d'exploitation +/- Résultat financier (produits financiers – charges financières).

- **Le résultat net** : il caractérise l'enrichissement ou l'appauvrissement de l'entreprise au cours d'une période considérée.

**Résultat net de l'exercice** = Résultat courant avant impôt +/- Résultat exceptionnel – Impôt sur les bénéfices – Participation des salariés.

**2.1.4.5. La capacité D'autofinancement** : désigne l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise dans le cadre de son activité qui permettent d'assurer son financement.

**CAF** = Résultat net comptable + dotation aux amortissements et aux provisions – reprise sur dotation aux provisions – quote part de subventions d'investissement reçues – produits de cession d'éléments d'actif cédés + valeur comptable des éléments d'actif cédés.

**2.1.4.6. Les ratios** : un ratio est un rapport entre deux grandeurs significatives d'un bilan ou d'un compte de résultat, utilisé comme indicateur de gestion de l'entreprise.<sup>41</sup> Les ratios de gestions sont généralement regroupés comme suit :

<sup>40</sup><http://www.compta-facile.com> consulté le 02/04/2016

<sup>41</sup>[www.larousse.fr](http://www.larousse.fr), consulté le 02/04/2016

- **Les ratios de structure :**

Tableau n° 03 : Récapitulatif des ratios de structure

Nature	Formules
Emplois stable	$\frac{\text{emplois stable}}{\Sigma \text{actif}}$
Actif circulant exploitation	$\frac{\text{actif circulant exploitation}}{\Sigma \text{actif}}$
Actif circulant hors exploitation	$\frac{\text{actif circulant HE}}{\Sigma \text{actif}}$
Trésorerie active	$\frac{\text{tresorerie active}}{\Sigma \text{actif}}$
Ressource stables	$\frac{\text{ressource stables}}{\Sigma \text{passif}}$
Passif circulant d'exploitation	$\frac{\text{passif circulant d'exploitation}}{\Sigma \text{passif}}$
Passif circulant hors exploitation	$\frac{\text{passif circulant HE}}{\Sigma \text{passif}}$
Trésorerie passive	$\frac{\text{Trésorerie passive}}{\Sigma \text{passif}}$

(Source : Etabli par soins, à partir des documents remis par la BNA, agence 587)

- **Les ratios de rentabilité :**

Tableau n° 04 : Récapitulatif des ratios de rentabilité

Nature	Formules	Interprétation
Ratio de rentabilité commerciale.	$\frac{\text{résultat net}}{\text{chiffre d'affaire HT}}$	Il permet de comparer le résultat net qui apparait au bilan au montant de chiffre d'affaire.
Ratio de rentabilité économique	$\frac{\text{résultat net}}{\Sigma \text{investissement}}$	Il indique l'efficacité de l'entreprise dans l'utilisation de ses moyens.
Ratio de rentabilité financière	$\frac{\text{résultat net}}{\text{capitaux propres}}$	Il permet de mesurer le bénéfice obtenu sur les fonds.

(Source : .Etabli à partir du livre de Alain Marion, "Analyse financière", 4ème édition DUNOD, Paris, 2007)



• Les ratios de liquidité :

Tableau n° 05 : récapitulatif des ratios de liquidité

Nature	Formules	Interprétation
Ratio de liquidité générale	$\frac{\text{actif circulant}}{\text{DCT}} > 1$	Il montre dans quelle mesure les actifs circulant couvrent les DCT.
Ratio de liquidité réduite	$\frac{\text{créance} + \text{disponibilité}}{\text{DCT}} > 1$	Il montre le degré de couverture des DCT par les créances et disponibilité.
Ratio de liquidité immédiate	$\frac{\text{disponibilité}}{\text{DCT}} > 1$	Il exprime la capacité de l'entreprise à faire face à ses dettes à court terme.

(Source : .Etabli à partir du livre de Alain Marion, "Analyse financière", 4ème édition DUNOD, Paris, 2007)

• Les ratios d'activité :

Tableau n° 06 : récapitulatif des ratios d'activité

Nature	Formules	Interprétation
Ratio de rotation des stocks	$\frac{\text{stock moyen}}{\text{achat} + \Delta \text{stocks}}$	Il mesure la durée d'écoulement des stocks.
Durée moyenne de crédit clients	$\frac{\text{creances}}{\text{ventes TTC}} \times 360$	Il mesure a durée moyenne en jours du crédit consenti par l'entreprise a ses client.
Durée moyenne du crédit fournisseurs	$\frac{\text{dettes}}{\text{achat TTC}} \times 360$	Il mesure la durée moyenne en jours du crédit obtenu par l'entreprise de la part de ses fournisseurs.

(Source : .Etabli à partir du livre de Alain Marion, "Analyse financière", 4ème édition DUNOD, Paris, 2007)

• Les ratios de solvabilité :

Tableau n° 07 : récapitulatif des ratios de solvabilité

Nature	Formules	Interprétation
Autonomie financière	$\frac{\text{capitaux propres}}{\text{endettement}} > 1$	Il mesure la capacité d'endettement de l'entreprise.
Financement des emplois stable	$\frac{\text{ressource stable}}{\text{emplois stable}} > 1$	Il mesure la couverture des emplois stables par les ressources stable.
Indépendance financière	$\frac{\text{capitaux propres}}{\text{total passif}} > 1$	Il mesure le degré d'autofinancement de l'entreprise.
Capacité de remboursement	$\frac{\text{DLMT}}{\text{CAF}} < 4$	Il nous renseigne sur la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements

(Source : .Etabli à partir du livre de Alain Marion, "Analyse financière", 4ème édition DUNOD, Paris, 2007)

### 2.1.5.Limites de l'analyse financière :

Le développement actuel des activités de marché et l'émergence d'une nouvelle économie interpellent l'analyse financière dans sa capacité à rendre compte d'une réalité complexe, l'analyse d'une entreprise de la nouvelle économie nécessite de prendre en considération la réalité économique et de savoir mesurer des éléments relevant de l'immatériel.au-delà de l'aspect immédiat lié au développement récent de l'économie. L'analyse financière présente dans ce cadre des limites qui tiennent à son histoire. Développée au sein d'une économie essentiellement industrielle, elle a systématiquement privilégié des indicateurs adaptés à ce type d'activité et négligé les éléments immatériels centraux dans les entreprises de service. La place contemporaine de ces derniers invite à réévaluer les outils et à les adapter.<sup>42</sup>

### 2.2. La méthode des scores :

Afin de répondre aux lacunes présentées par l'analyse financière, des méthodes statistiques ont été développées. L'une des plus importantes est la méthode des scores.

La méthode des scores peut se définir ainsi : *"Le scoring correspond à une méthode d'analyse qui tente à synthétiser un certain nombre de ratios sous forme d'un seul indicateur susceptible de distinguer les entreprises saines des entreprises défailtantes. A partir d'un ensemble de "n" entreprise divisé en deux sous échantillons (entreprise défailtantes et entreprises saines), on mesure "K" ratios (variables discriminantes) et l'on mesure une variable Z (score). Les valeurs prises par la variable Z doivent être les plus différentes possible d'un sous ensemble à un autre"*<sup>43</sup>

C'est également : *"une combinaison de plusieurs ratios, exprimée par une fonction. Le but est que le résultat du calcul (le scoring) soit statistiquement significativement différent pour les entreprises ayant un risque de défailtance et pour les entreprises en bonne santé, permettant ainsi de distinguer au mieux les deux catégories. Les scores sont des notes qui permettent de classer les entreprises; ils pourront ensuite être traités de manière à exprimer une probabilité de défailtance"*<sup>44</sup>

Il s'agit donc d'un processus d'évaluation du risque engendré par l'octroi de crédit, via un score statistique qui permet la séparation entre clients solvables dont le remboursement du crédit est plus au moins assuré, de ceux qui peuvent présenter des cas de défailtances.

- **Démarche méthodologique de la fonction score :** Le scoring suit une procédure standard, qui vise, à partir de données historiques comptables et financières à faire une distinction entre entreprises saines et celles défailtantes; ceci à l'aide d'une sélection des variables les plus discriminantes possibles.

---

<sup>42</sup>Jerome CABY et jacky KOEHL, Analyse financière, édition 2009,p56.

<sup>43</sup>Azzouz Elhamma, " La gestion du risque crédit par la méthode du scoring, cas de la banque populaire de Rabat-Kenitra", HAL archives ouvertes, 2011, p.4 et 5.

<sup>44</sup> Cécile Kharoubi et Philippe Thomas, op.cit, p.83

L'une des techniques les plus utilisées dans le scoring est l'analyse discriminante. Celle-ci suit une méthodologie permettant: de un, la séparation optimale entre deux sous population, en distinguant l'une de l'autre; de deux, l'élaboration d'une règle d'affectation.

La construction d'une fonction score est l'aboutissement de plusieurs étapes, qui sont au nombre de trois:

➤ Pour la première étape, il convient de constituer parmi les dossiers auxquels les prêts ont été accordés, un échantillon composé de deux groupes d'emprunteurs, ceux qui auraient présenté des défauts de paiement, et ceux qui n'ont pas eu de mal à honorer leurs engagements.

Il convient donc de disposer d'une population décomposée en deux sous population présentant deux comportements différents vis-à-vis du prêteur.

➤ Ensuite vient l'étape de la collecte de la batterie de variables ou de ratios qui servira de classification et de séparation entre les deux populations.

A ce niveau, il y a lieu de procéder à une analyse préliminaire des données recueillies de l'échantillon d'apprentissage constituées lors de l'étape précédente, dans le but d'éliminer les erreurs, les incohérences ainsi que les variables non pertinentes. Cela consiste donc à définir les variables explicatives du phénomène, et ainsi permettre la séparation et la classification entre les deux groupes.

➤ La troisième étape quant à elle, consiste en l'élaboration d'une règle de décision ou encore d'affectation, c'est donc la détermination du score. La règle est ainsi appliquée sur de nouveaux débiteurs par lesquels l'appartenance à un groupe n'est pas encore connue ; de cette manière une anticipation de l'avenir est réalisable.

### 2.3. La méthode de la notation financière :

La notation financière appelée également le Rating, désigne: "*l'attribution des notes (ratings) à des emprunteurs ou à des titres de dettes afin d'évaluer leur risque de défaut*"<sup>45</sup>

Celle-ci est définie comme: "*Un processus d'évaluation du risque attaché à un titre de créance, synthétisé en une note, permettant un classement en fonction des caractéristiques particulières du titre proposé et des garanties offertes par l'émetteur*"<sup>46</sup>

La notation financière est donc un outil d'aide à la décision, dans la mesure où elle permet la synthétisation en une note alphanumérique le degré de solvabilité et de solidité de la contrepartie.

Cette note est attribuée soit par des agences de notation spécialisées et indépendante de l'établissement de crédit, c'est ce qu'on appelle la notation externe; soit la notation est faite par la banque elle-même, c'est ce qu'on qualifie de notation interne.

<sup>45</sup> Eric PAGET-BLANC, Nicolas PAINVIN, "La Notation financière, Rôle des agences et méthodes de notation", édition DUNOD, Paris 2007, p.7

<sup>46</sup> MADOUCHE Yacine, "La problématique d'évaluation du risque de crédit des PME par la banque en Algérie", Université Mouloud MAMMERI de TIZI-OUZOU, p.62, IN, KARYOTIS.D, "La notation financière : une nouvelle approche du risque", La revue banque éditeur, 1995, p.16

**2.3.1. Typologie des agences de notation** : les agences de notation peuvent être globales, régionale ou spécialisées.

Elles sont globales lorsqu'elles atteignent une envergure internationale, régionales lorsqu'elles traitent du marché local uniquement, enfin, les agences de notation sont qualifiées de spécialisées lorsque la notation concerne une variété spécifique d'emprunteurs ou de dettes.

**2.3.2. Mode d'attribution des notes** : un comité de notation est chargé de l'attribution de la note. Il est constitué d'analystes du secteur concerné. Le dossier de l'émetteur est présenté au comité par un ou plusieurs analystes (généralement un maximum de deux).

La soumission du dossier au comité est précédée par un processus comprenant plusieurs étapes:

- Dans un premier temps, une prise de contact est effectuée, où l'émetteur exprime son désir de se faire noter. L'agence de notation désigne alors automatiquement un groupe d'analystes en charge du dossier.
- Un questionnaire propre à chaque secteur d'activité est adressé à l'émetteur, y compris les différents documents à fournir à l'agence.
- Après avoir obtenu les réponses aux questions et une fois que les documents fournis ont été étudiés, les analystes désignés se présentent au siège de l'émetteur afin d'obtenir des renseignements complémentaires et surtout dans le but de se faire une opinion concernant les critères qualitatifs de la notation.
- Un rapport est ensuite rédigé par les analystes en charge du dossier et est soumis au comité de notation, lesquels à leur tour se chargeront de l'attribution de la note.
- Dans une dernière étape, la note attribuée est communiquée à l'émetteur et est ensuite publiée par voie de presse.

### **3. Moyens de couverture des risques de crédit :**

#### **3.1. La prise de garanties :**

La politique de garanties est la réponse traditionnelle de la banque lorsqu'il s'agit de se prémunir d'un risque à l'occasion d'une opération de crédit. Cette réponse est souvent la même et peu originale ; l'encours de crédit sur un débiteur doit être systématiquement couvert par des garanties juridiquement organisées. Ces garanties ont pour motivation un possible non remboursement du crédit. Les principaux mécanismes juridiques de prise de garantie sont :

##### **3.1.1. Les garanties portant sur immeubles :**

**3.1.1.1. L'hypothèque** : définie par l'article 2114 du code civil, l'hypothèque est un droit dit accessoire qui n'existe pas sans créance. Elle suit le sort de la créance garantie. Selon Hubert B « l'hypothèque est un droit réel sur un immeuble qui est affecté à l'acquittement d'une obligation »<sup>47</sup>

L'hypothèque conventionnelle doit faire l'objet d'un acte notarié qui précise son montant. Elle ne devient opposable aux tiers qu'à dater de sa publication à la conservation des

<sup>47</sup> Hubert de la bruslerie ANALYSE FINANCIERE ET RISQUE DE CREDIT EDITION DUNOD, PARIS 1999 ; P317.

hypothèques. La date de cette publication va permettre de fixer le rang de l'hypothèque. L'inscription d'une hypothèque est prise pour la durée du prêt augmentée de deux ans si le prêt est à durée déterminée, pour dix ans en cas de durée indéterminée. L'hypothèque garantit, en plus de principale, les trois dernières années d'intérêts.

Le créancier possède le droit de saisir et de vendre le bien hypothéqué. Il est payé en priorité sur le prix de réalisation de la vente selon le rang de son hypothèque.

**3.1.1.2. Les privilèges spéciaux immobiliers :** le privilège donne au créancier qui respecte les conditions requises, le droit de garantie réelle d'être préféré aux autres créanciers même hypothécaires. On distingue le privilège du prêteur de denier et celui du vendeur d'immeuble.

Le privilège de prêteur de denier est un privilège spécial qui spécial qui s'apparente dans ses effets à l'hypothèque, cette protection juridique a été prévue par la loi au profit de l'établissement bancaire qui prête les fonds nécessaires à l'acquisition d'un immeuble.<sup>48</sup>

### **3.1.2. Les garanties personnelles :**

**3.1.2.1. La caution :** le cautionnement est un contrat par lequel une personne appelée caution s'engage à l'égard d'un créancier à exécuter l'obligation de son débiteur au cas où il ne l'exécuterait pas lui-même. Le cautionnement est une garantie dite accessoire en ce qu'elle n'a de sens que par rapport à une obligation principale, qui est en l'occurrence celle qui découle d'un prêt.<sup>49</sup>

**3.1.2.2. La garantie à première demande :** c'est un engagement pris par un garant de payer une somme d'argent envers un débiteur au titre de l'existence d'une créance détenue par celui-ci. L'engagement du garant est autonome et non pas accessoire comme dans le cautionnement. Cela implique que l'engagement du garant est un acte indépendant du contrat de dette entre la banque et le débiteur. Par le simple fait d'une demande, le garant doit s'exécuter et payer.<sup>50</sup>

**3.1.3. Le nantissement :** il est défini par l'article 948 du code civil qui dispose : « le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une tierce personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue, au profit du créancier, un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe, par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang ». <sup>51</sup>

<sup>48</sup> Hubert de la Bruslerie, op,cit, P318.

<sup>49</sup> Hubert de la Bruslerie op,cit, P320.

<sup>50</sup> Hubert de la Bruslerie op,cit.P 322.

<sup>51</sup> DAHMANI A, HASNAOUI M, MAHMOUDI K, " la gestion des risques des activités bancaires", Université Abderrahmane Mira, Béjaia, P40.

### 3.1.4. Les garanties fondées sur le transfert de droit ou de garanties :

On présentera successivement la garantie liée à la cession « Dailly » et celle découlant du transfert de la réserve de propriété.

**3.1.4.1. La cession des créances professionnelles (cession Dailly) :** La cession de créances professionnelles a été organisée par la loi Dailly qui a donné son nom à ce mécanisme. Cette cession concerne des créances qui sont ainsi transférées à la banque de manière à contre-garantir le bon déroulement d'un financement. L'innovation introduite par les cessions Dailly, notamment par rapport à l'escompte, est qu'une masse de créances vient garantir un encours global de crédit bancaires que ceux-ci soient utilisés ou non sous diverses formes (escompte, découvert, crédit spot). L'adossement globalisé signifie que la remise de créances en garantie n'est pas liée à une opération concomitante et individualisée de financement.<sup>52</sup>

**3.1.4.2. La garantie découlant de la clause de réserve de propriété :** La clause de réserve de propriété est définie par l'article 2367 du code civil comme la clause « permettant de suspendre l'effet translatif d'un contrat jusqu'à complet paiement de l'obligation qui en constitue la contrepartie. La propriété ainsi réservée est l'accessoire de la créance dont elle garantit le paiement ».

Ainsi, la clause de réserve de propriété est souvent l'accessoire d'un contrat de vente d'un bien mobilier. Elle a pour effet de différer le transfert de la propriété au jour de paiement complet du bien par l'acheteur.<sup>53</sup>

### 3.2. Les règles prudentielles :

Les effets néfastes du risque de crédit, ont poussé à l'instauration de nombreuses règles. Ces dernières ont été instaurées durant les réunions de Bâle.

Le comité de Bâle a été créé en 1974 par les gouverneurs des banques centrales du groupe des dix (G10), sous l'appellation (comité des règles et pratiques de contrôle bancaire).

#### 3.2.1. Les accords de Bâle I :

D'après l'accord de bale conclu en juillet 1988, les banques doivent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993 ; respecter un rapport minimal entre les fonds propres et les risques pondérés selon leur nature.<sup>54</sup>

Les banques devraient détenir, en permanence, des fonds propres réglementaires qui soient supérieurs à 8% du total de leurs actifs et engagements pondérés en fonction du risque.

En effet, un ratio se présente (Ratio de Cooke) comme suit :

<sup>52</sup> Hubert de la Bruslerie, op.cit, P328.

<sup>53</sup> Site internet, [www.legavox.fr](http://www.legavox.fr) consulté le 09/05/2016.

<sup>54</sup> Luc BERNET-ROLLANDE, Principes de techniques bancaires, édition Dunod, Paris, 2006. P 8.

$$\text{Ratio de cooke} = \frac{\text{fonds propres}}{\text{risques pondérés}} \geq 8\%$$

Au numérateur, Les fonds propres englobent : le capital social, les réserves ; s'ajoute les réserves de réévaluation des actifs, les provisions, les instruments hybrides et la dette subordonnée.

Quant au dénominateur, il englobe les actifs et engagements pondérés « 0% pour créance sur les banques centrales et administrations centrale des pays de L'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) ,20% pour les créances sur les banques et secteur public, 50% pour prêt hypothécaire, 100% pour créances sur le secteur privé. »<sup>55</sup>

Ce ratio a montré des limites, puisque les pondérations ne reflétaient pas réellement le niveau de risque encouru.

### 3.2.2. Les accords de Bâle II :

Bâle II fait suite aux accords de bale I, il donne naissance à un ratio plus complet, celui de Mac Donough.

Selon Luc BERNET-ROLLANDE, L'architecture du nouveau ratio s'appuie sur trois piliers.

- exigences minimales de fonds propres.
- processus de surveillance prudentielle.
- recours à la discipline de marché, via une communication financière efficace.<sup>56</sup>

### Pilier 1: exigences minimales de fonds propres (ratio de Mc Donough)

Le ratio Mc Donough, ou ratio de solvabilité bancaire, fixe une limite à l'encours pondéré des prêts accordés par un établissement en fonction de ses capitaux propres. Le niveau d'engagement des banques est ainsi limité par leur propre solidité financière. Il est plus fin que le ratio Cooke auquel il succède car il prend en compte le risque plus ou moins élevé des différents prêts accordés.<sup>57</sup>

Il est défini de la façon suivante :

$$\text{Ratio Mac Donough} = \frac{\text{Fonds Propres}}{\text{Risque crédit} + \text{risque de marché} + \text{risque opérationnel}} \geq 8$$

<sup>55</sup> Luc BERNET-ROLLANDE, op.cit, P 9.

<sup>56</sup> Luc BERNET-ROLLANDE, IDEM.P 9.

<sup>57</sup> [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr), consulté le 14/ 04 /2016.

Ce ratio ne change pas l'assiette de calcul qui reste fixe (8%), par contre. Une ventilation du risque en fonction de sa nature sera exigée :

75 % pour le risque de crédit, 5 % pour le risque de marché et 20 % pour le risque opérationnel.

**Pilier 2 : Surveillance prudentielle** : pour Luc Bernet-Rollande, le processus de surveillance prudentielle est « de mettre en place un processus de surveillance prudentielle destiné à vérifier l'adéquation des fonds propres de chaque établissement et les procédures d'évaluation interne. »<sup>58</sup>

**Pilier 3 : Discipline de marché** : Ce pilier définit les tâches exigées aux banques, en matière de communication financière, et ce, afin d'aboutir à un renforcement de la discipline du marché et de favoriser l'adoption de bonnes pratiques en termes de gestion des risques.

### 3.2.3. La réforme de Bâle III :

Suite à la crise financière de 2007, le comité de Bâle s'est de nouveau réuni en 2010 et a instauré certaines mesures concernant le renforcement du système financier.

Ces mesures visent essentiellement à :

- L'amélioration du niveau des fonds propres (renforcement du niveau de liquidité).
- La mise en place de nouveaux ratios (ratio de levier, ratio de liquidité).
- Une révision de la couverture de certains risques.

### 3.3. La diversification du portefeuille de crédit :

En toute bonne logique, plus les crédits sont répartis sur un plus grand nombre de contreparties, plus la probabilité de la survenance du risque est faible.

En effet, pour se prémunir contre une perte trop lourde, la banque doit recourir à la diversification en élargissant son portefeuille de crédit.

A l'inverse, une distribution de crédits sur un petit nombre de bénéficiaires peut s'avérer périlleux pour une banque, du fait que la défaillance d'une seule contrepartie peut affecter l'ensemble.

Le concept de diversification ne s'applique pas uniquement sur le nombre de débiteurs, mais il est également applicable aux secteurs d'activités et aux zones géographiques.

La diversification est l'un des moyens les plus anciens de la prévention du risque de crédit.

La diversification du portefeuille de crédit est l'un des moyens les plus anciens de réduction de risques.

---

<sup>58</sup>Luc BERNET-ROLLANDE, Principes de technique bancaire, Dunod, Paris, 2006. P 11.



L'octroi de crédit est inséparable de la notion de risque. A leurs tours, ces établissements de crédit qui, au départ ont servi d'appui au financement de l'économie, se trouvent confrontés aux risques d'insolvabilité de l'emprunteur.

Du simple retard de remboursement, aux pertes totales des montants engagés, les banques et établissements de crédit courent de nombreux risques mettant en péril leur activité.

La gestion des risques de crédit est conditionnées non seulement par une meilleure connaissance des caractéristiques et des difficultés rencontrées par les demandeurs de fonds avant même l'accord du prêt, mais aussi par le suivi des évolutions positives et/ou négatives de la situation financière des emprunteurs et du crédit lui-même après accord du prêt.

Ainsi, la prévention du risque représente un aspect primordial dans la survie des banques. Passant par des méthodes d'évaluation aux moyens de couverture des risques de crédit, les experts et les économistes œuvrent pour le développement de la meilleure méthode et du meilleur moyen garantissant la pérennité des banques et donc de l'économie.

Afin d'appuyer ce qui a été avancé dans le corpus théorique, une étude d'un cas réel d'un octroi de crédit par une banque à une entreprise s'avère un passage obligé. c'est justement ce que nous allons voir dans cette partie de notre mémoire.

## **Section 01 : Aperçu général de La Banque Nationale D'Algérie**

La Banque Nationale d'Algérie nous a permis de réaliser un stage au sein de son agence 587 Béjaia, une opportunité d'élargir nos connaissances sur le sujet traité.

### **1. Présentation de la BNA :**

#### **1.1 Historique de la Banque Nationale d'Algérie :**

Après l'indépendance de l'Algérie, il existait un réseau bancaire qui ne pouvait soutenir la politique des pouvoirs publics, en matière de crédit. Seules la Banque Centrale d'Algérie (actuellement Banque d'Algérie : BA) et la Caisse Algérienne de Développement (actuellement Banque Algérienne de Développement : BAD) créées respectivement le 13 décembre 1962 et le 07 mai 1963, étaient en place.

Pour remédier à cette situation, l'Etat décide à partir de 1966 de prendre en main le secteur bancaire par la création de trois banques spécialisées, pour le remplacement du réseau bancaire français :

- Banque Nationale d'Algérie (la BNA) : créée par ordonnance du 13 juin 1966, ayant pour mission le financement des secteurs socialistes et privés.
- Crédit Populaire d'Algérie (le CPA) : créée par ordonnance du 29 décembre 1966, chargé d'accorder des crédits aux petites et moyennes entreprises publiques ou privées, et de développer l'artisanat, la pêche, le tourisme et l'hôtellerie.
- Banque Extérieur d'Algérie (la BEA) : créée par ordonnance du 10 octobre 1967, avec pour mission, le développement économique avec l'étranger.

La Banque Nationale d'Algérie, créée par l'ordonnance n°66-178 du 13 juin 1966, était directement placée sous tutelle de l'Etat à travers le ministère des finances jusqu'à la promulgation de la loi 88-11 du 12 janvier 1988, date à laquelle la B.N.A devient une entité juridique autonome, dotée du statut d'Entreprise Publique Economique (E.P.E).

Instrument de la planification financière, la particularité de la B.N.A est qu'en plus de l'activité universelle de banque de dépôts, exercée concomitamment avec les autres banques, elle avait l'exclusivité et le monopole du financement du secteur agricole socialiste et traditionnel.

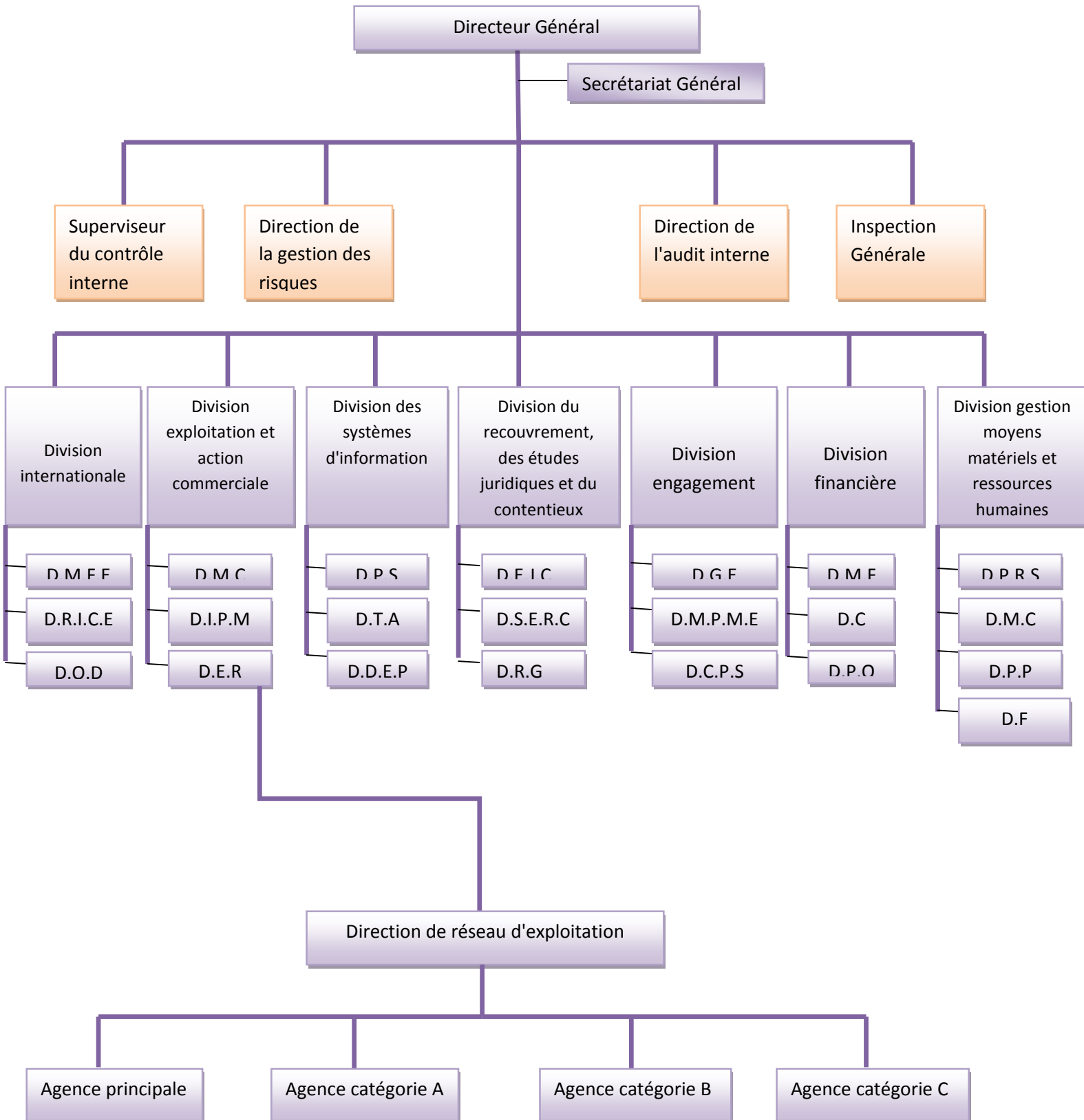
Cette spécialisation découle du souci des pouvoirs publics à apporter au secteur autogéré agricole, l'aide dont il avait besoin pour se développer et tendre à une production optimale, spécialisation déléguée par la suite à la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (B.A.D.R) depuis Mars 1982 après la restructuration de la B.N.A.

L'application des réformes de la loi 90-10 du 14 avril 1990, et la situation culminante des performances de l'institution, satisfaisant, les conditions d'éligibilité prévues par la Banque d'Algérie ont fait que, par délibération du Conseil de la Monnaie et du Crédit (le C.M.C) du 05 septembre 1995, la B.N.A a obtenu son agrément. Elle est, ainsi, la première banque du pays à bénéficier de ce statut.

La B.N.A dispose d'un réseau d'exploitation très dense réparti sur l'ensemble du territoire national. En effet, elle compte un vaste réseau de 211 agences, regroupées dans 17 Directions Régionales d'Exploitation.

1.2 Organigramme général de la BNA :

Figure n° 03 : Organigramme de la BNA,2016



(Source : Document interne à la BNA, 2016)

- **Liste des abréviations utilisées dans la division internationale :**
  - D.M.F.E : Direction des Mouvements Financiers vers l'étranger;
  - D.R.I.C.E : Direction des Relations Internationales et du Commerce Extérieur;
  - D.O.D : Direction des Opérations Documentaires.
  
- **Liste des abréviations utilisées dans la division exploitation et action commerciale :**
  - D.E.R : Direction Encadrement du Réseau;
  - D.M.C : Direction Marketing et Communications;
  - D.I.P.M : Direction des Instruments de Paiement et de la Monétique.
  
- **Liste des abréviations utilisées dans la division des systèmes d'information :**
  - D.P.S : Direction de la Production et des Services;
  - D.T.A : Direction des Technologies et de l'Architecture;
  - D.D.E.P : Direction du Développement, Etudes et Projets.
  
- **Liste des abréviations utilisées dans la division du recouvrement, des études juridiques et du contentieux :**
  - D.E.J.C : Direction des Etudes Juridiques et Du Contentieux;
  - D.S.E.R.C : Direction du Suivi des Engagements et du recouvrement de créances;
  - D.R.G : Direction de la Réalisation des Garanties.
  
- **Liste des abréviations utilisées dans la division engagement :**
  - D.G.E : Direction des Grandes Entreprises;
  - D.P.M.E : Direction des moyennes et petites entreprises;
  - D.C.P.S : Direction des crédits aux particuliers et spécifiques.
  
- **Liste des abréviations utilisées dans la division financière :**
  - D.P.O : Direction de la Prévision et de l'Organisation;
  - D.C : Direction de la Comptabilité;
  - D.M.F : Direction des Marchés Financiers.
  
- **Liste des abréviations utilisées dans la division gestion des moyens matériels et ressources humaines :**
  - D.P.R.S : Direction du Personnel et des Relations Sociales;
  - D.M.G : Direction des Moyens Généraux;
  - D.P.P : Direction de la Préservation du Patrimoine;
  - D.F : Direction de la Formation.

---

**2. BNA agence 587 Béjaia :**

**2.1. Présentation de l'agence d'accueil BNA 587 :**

Les agences de l'établissement bancaire que constitue la B.N.A, sont classées, selon le volume d'activité qui est fonction des pouvoirs conférés, en trois catégories en plus des agences principales :

- Les agences principales;
- Les agences "catégorie A" ;
- Les agences "catégorie B" ;
- Les agences "catégorie C".

En se référant, à la lettre n° 1741 du 10 novembre 1997, l'agence B.N.A 587 est une agence de catégorie «C » pouvant, sous réserve du respect de la réglementation bancaire en vigueur, effectuer toute opération de banque, au sens de la Loi de la Monnaie et du crédit.

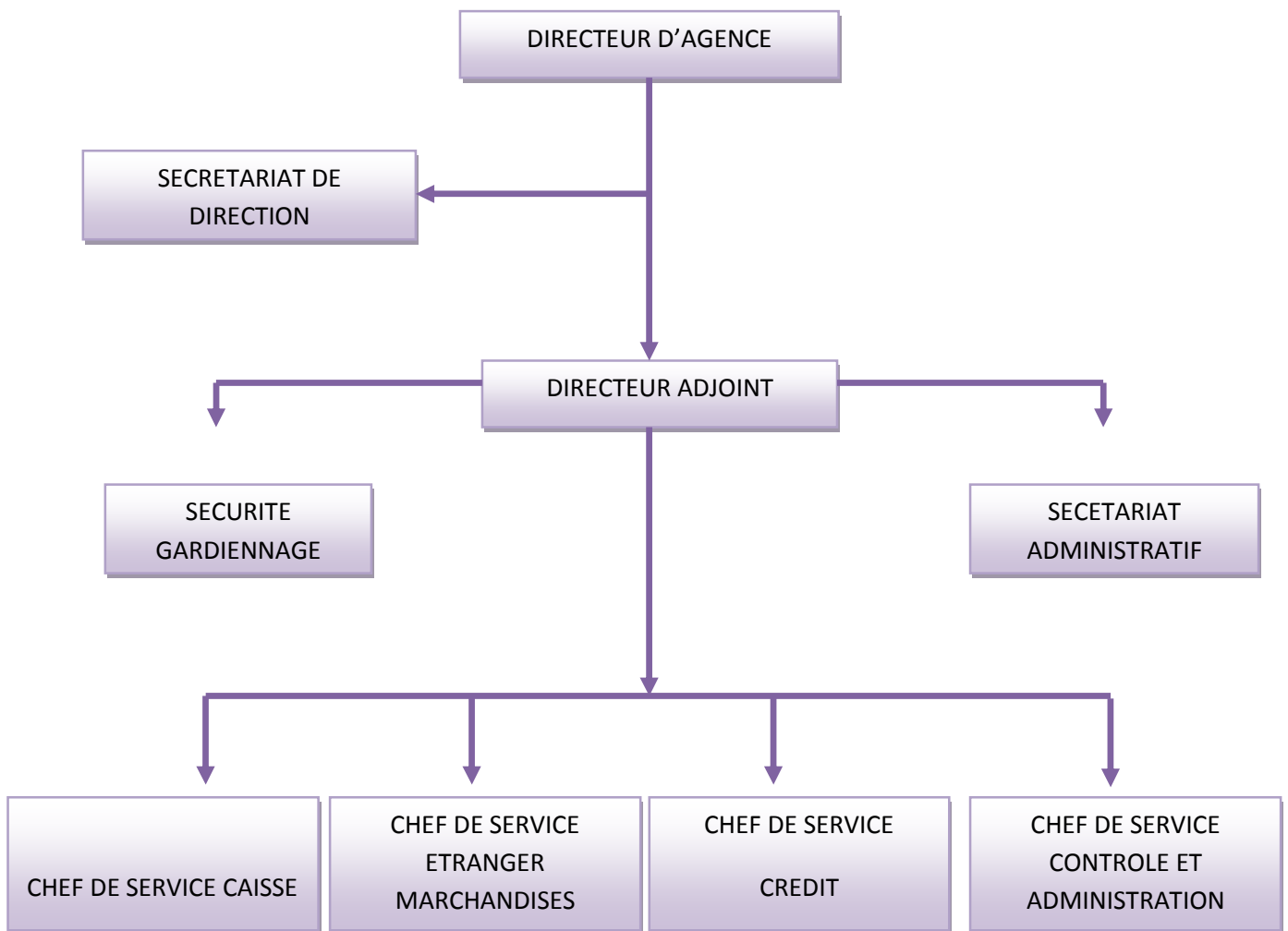
Celle-ci rentre dans les objectifs prioritaires de perfectionnement et d'affermissement, et les perspectives d'injonction assignées par la direction générale visant à :

- L'amélioration du système d'information de la B.N.A.
- L'amélioration du fonctionnement des réseaux d'exploitation.
- Une meilleure maîtrise des risques en matière d'octroi et de gestion des crédits.

Dans ce cadre, l'agence 587 de Bejaia, comme tout autre agence B.N.A, doit par le biais des moyens d'accueil et de traitement, dont elle dispose, être en mesure de satisfaire la clientèle, quelque soit sa nature et son secteur d'activité. En outre elle est tenue de traiter toutes les opérations de commerce extérieur requises, dans la limite des prérogatives conférées (rôle du service étranger marchandises), de recevoir, d'étudier et de mettre en place les crédits dans la limite de ses pouvoirs et d'assurer la gestion et le suivi de ceux-ci (fonction allouée au service crédit).

A l'effet de traiter l'ensemble de ces opérations, et pour accomplir, convenablement, ses missions afin de répondre au mieux à ses engagements, l'agence 587 de Bejaia s'est dotée d'un modèle d'organisation performant repris ci- dessous :

Figure n° 04 : Organisation de l'agence catégorie "C" 587 de Béjaia, 2016



(Source : Document interne à la BNA,2016)

## 2.2. Organisation et rôle du service crédit :

Représentant l'essence même du métier de banquier, le service crédit joue un rôle déterminant au sein de l'agence. Il est soumis à une organisation interne relative à la répartition des tâches et des risques, pour une meilleure prise de décisions.

### 2.2.1.Organisation du service crédit :

Composé d'un « SECRETARIAT ENGAGEMENTS » et d'un compartiment « ETUDES ET ANALYSES DES RISQUES », il a pour fonction principale de prospecter la clientèle potentielle, de rassembler les éléments d'appréciation nécessaires à l'analyse des

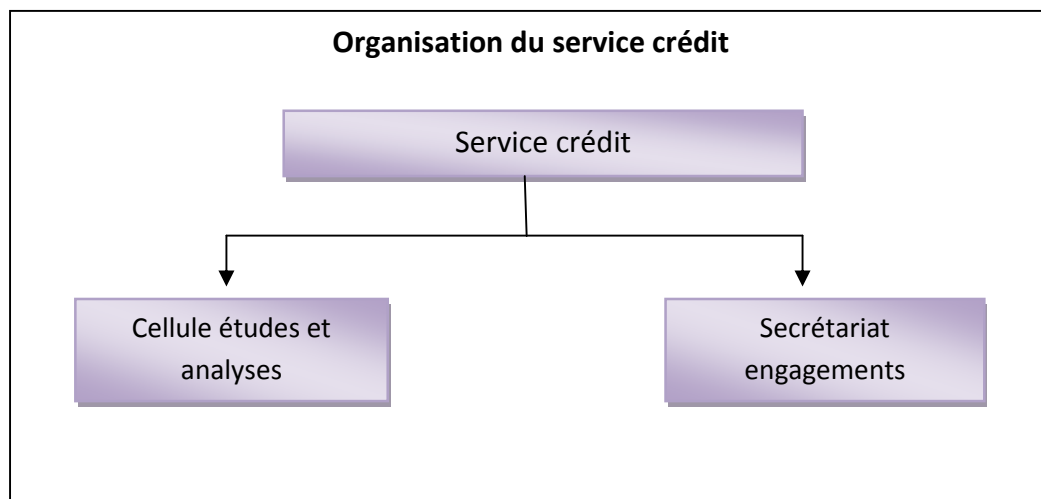
demandes de crédit, de mettre en place les crédits et de recueillir les garanties, ainsi que, le suivi des crédits consentis à la clientèle.

- **Le service « Secrétariat Engagements »** : C'est l'organe de gestion et d'exécution. Il fait la conjonction des diverses tâches qui lui sont confiées : mise en place, suivi, utilisation, recouvrement des crédits, recueil de garanties et les transferts vers les structures habilitées.

- **La cellule « Etudes et Analyses des Risque »** : Organe d'études et d'analyses, ce compartiment placé sous l'autorité du directeur d'agence assure l'appréciation de l'opportunité du crédit, de sa nature et du montant des lignes de crédit à octroyer. Son rôle consiste à évaluer les risques inhérents aux concours sollicités par les demandeurs de crédits.

Il est, donc, chargé d'instruire les demandes, de procéder aux renouvellements, de suivre l'évaluation des entreprises financées et de dresser les comptes-rendus.

Figure n° 05 : Organisation du service crédit



(Source : Document interne à la BNA,2016)

### 2.2.2. Rôle du service crédit :

Grâce à sa grande participation dans la formation des différents produits de la banque, matérialisés par la rémunération des engagements accordés générateurs d'intérêts, le service crédit reste la structure par excellence de l'agence. Pour assurer au mieux ses obligations, ces dernières sont reprises par les deux cellules composant ce service.

- **Rôle de la cellule Etudes et Analyses** : Les chargés d'études la composant ont pour tâches de:

- Réceptionner, assister et conseiller la clientèle en matière de financement ;
- S'assurer de la conformité des dossiers ;
- Etudier les demandes de crédit, analyser le risque encouru et émettre un avis argumenté ;



- Soumettre les dossiers de crédit étudiés à l'appréciation du directeur d'agence ;
- Informer la clientèle des décisions prises au sujet des demandes de crédit ;
- Mettre à jour régulièrement les dossiers de crédit ;
- Suivre, conjointement avec le secrétariat engagements, l'utilisation des crédits d'exploitation et la réalisation des projets d'investissements.

• **Rôle de la cellule Secrétariat Engagements :** Le secrétariat engagements a pour attributions, les éléments suivants :

- Le recueil des garanties relatives aux crédits accordés ;
- L'établissement et la délivrance des actes d'engagements, des conventions de crédits, actes, caution et avals ;
- Le contrôle permanent des utilisations des crédits octroyés et veiller à leurs remboursement à échéance.
- Veiller à l'application des conditions de banques ;
- Effectuer les opérations relatives au volet juridique et contentieux ;
- Engager les procédures et les démarches nécessaires au recouvrement des créances ;
- Le suivi des impayés et des dossiers litigieux et contentieux ;
- Elaborer les statistiques relatives aux engagements et impayés, destinés aux structures centrales d'études et à la Banque d'Algérie.

### **2.3. Relations fonctionnelles et hiérarchiques du service crédit :**

Le service crédit est la cellule la plus en contact avec le réseau bancaire. Il a un certain nombre de relations, plus ou moins, étroites avec les autres services de la banque et les confrères.

Ces relations peuvent être d'ordre "fonctionnel" ou encore d'ordre "hiérarchique".

#### **2.3.1. Les relations fonctionnelles du service crédit :**

L'organisation des agences est élaborée de telle sorte qu'il y ait une interdépendance et une complémentarité entre les différents services. A cet effet, le service crédit demeure, constamment, en relation permanente avec les autres structures de l'agence . Il entretient, donc, des relations fonctionnelles avec :

- Les services de l'agence, à savoir :
  - Le service « caisse et portefeuille » pour tout ce qui a trait aux retraits, virements, versements, encaissements, escompte de chèques et effets ;
  - Le service étranger dans le cadre des crédits extérieurs ;
- Les autres structures de la banque, que sont : Le groupe d'exploitation du rattachement auquel sont transmis les dossiers de crédits pour la prise de décision dans la limite des prérogatives ;

- La direction de la comptabilité ;
- La direction juridique pour orientation juridique et gestion du contentieux ;
- La direction financière, en matière de mobilisation de fonds.
- Plusieurs autres organismes tels que :
  - Les centrales de la Banque d'Algérie ;
  - Les administrations fiscales, douanières et la conservation foncière...

### **2.3.2. Les relations hiérarchiques du service crédit :**

Quelque soit sa catégorie, l'agence reste la vitrine de l'institution bancaire qu'elle représente. En effet, la circulaire n°1741 du 10 novembre 1997, détermine les pouvoirs de décision en matière d'octroi de crédit.

Ceux-ci sont délégués aux :

- Comité central de crédit ;
- Directeurs des Directions de crédit ;
- Comité régional de crédit ;
- Directeurs des Directions de réseaux d'exploitation ;
- Directeurs d'agences.

Il existe au niveau de chaque agence, un comité de crédit présidé par le directeur d'agence regroupant les chargés d'études et le chef du service crédit.

Ce comité est chargé de se prononcer sur les demandes de crédits introduites par la clientèle. En principe, le directeur d'agence, président du comité, est doté d'un pouvoir décisionnel en matière de financement qui lui est attribué par la direction générale de la Banque sous forme de délégation.

Les dossiers sont transmis, après étude, à la hiérarchie (D.R.E) ayant les prérogatives de sanction. En effet, c'est le Comité Régional de Crédit qui a pour mission de sanctionner les dossiers de crédits et d'œuvrer à l'amélioration des normes et procédures inhérentes à la fonction « crédit ».

Le Comité Régional de Crédit est présidé par le directeur de la Direction Régionale d'Exploitation (D.R.E) ou son intérimaire, en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier. Il est composé des membres permanents suivants :

- Le Directeur de la D.R.E ;
- Le Chef de Département de crédit ;
- Le Chef de Département de l'animation commerciale ;
- Le Directeur d'une agence désigné de façon tournante mensuelle ;
- Le Chargé du dossier à la D.R.E.

Toutefois, à défaut d'unanimité ou de consensus, les décisions du Comité sont adoptées à la majorité des membres. Dans le cas où il y aurait partage des voix, celle du Directeur Régional est prépondérante

**Section 02 : Analyse financière du demandeur de crédit à la BNA agence 587****1. Identification du bénéficiaire :****1.1. présentation de l'entreprise :**

Le demandeur de crédit est une entreprise de transport de voyageurs connue sous le nom de "**CONFORT VOYAGE**".

Le siège social de l'entreprise se situe à la commune d'Ait Smail, daïra de Derguina, wilaya de Béjaia.

l'entreprise assure la ligne de transport Béjaia, Ait smail.

Afin de mieux identifier le client, une liste des caractéristiques le concernant est donnée dans c qui suit:

- Raison sociale : CONFORT VOYAGE.
- Date de création : 30 Mai 2006;
- Date d'entrée en exploitation : 22 Juillet 2007;
- Activité de l'entreprise : Transport public de marchandises;
- Secteur d'activité : Services;
- Forme juridique : Affaire individuelle;
- Siège social : Village Tala Atta, commune d'Ait Smail, Daïra de Derguina, wilaya de Bejaia.
- Qualités et compétences du dirigeant : Le dirigeant est né le 05 Février 1968, il est technicien supérieur en informatique. Son entreprise dispose de contrats de transport du personnel dans les bases pétrolières à Hassi Messaoud, Algérie.

**1.2. Identification du projet :**

Le gérant de l'entreprise "**CONFORT VOYAGE**" désirant réaliser une extension de son activité, se présente à la BNA, agence 587, pour solliciter un crédit visant à couvrir l'acquisition d'un nouveau matériel de transport.

C'est dans le cadre du dispositif d'aide à l'emploi de jeune, que cette entité désire réaliser cette extension.

Il s'agit donc de l'extension de l'entreprise de transport public de voyageurs, une activité à promouvoir du fait du nombre croissant de voyageurs au quotidien, des salariés rejoignant leurs postes de travail, des étudiants regagnant leurs écoles, sans oublier la période estival où le nombre de voyageurs se multiplie.

Ce projet est estimé à 5 291 000 DA, acquisition en hors taxe (avantage ANDI), permettra la création de deux emplois.

Le présent projet vise à mettre sur le marché une prestation conforme à la norme, avec toutes commodités nécessaires aux voyageurs, et faire face à la demande incessante et

croissante de ces services très prisés et utilisés d'une manière quotidienne par la population de la région et les localités limitrophes

### **1.3. Justificatifs de la demande de crédit :**

Avant même d'entamer l'analyse proprement dite, une étude préalable des documents d'identification de l'entreprise est réalisée.

Les documents exigés par la banque au débiteur sont les suivants :

- Une demande de crédit signée par le client, incluant la nature des concours sollicités, leurs montants, leurs durées, leurs objectifs et enfin les modalités de leurs remboursement;
- Statuts juridique, lorsque le demandeur de fonds est une personne morale;
- CV du ou des dirigeants;
- copie des pièces d'identité;
- Attestation fiscale et parafiscale dûment apurée ou un calendrier de remboursement;
- Copie du registre de commerce;
- Copie de la déclaration d'existence;
- Copie carte fiscale;
- Acte de propriété ou bail de location devant abriter l'activité;
- Etude technico-économique signée par le comptable;
- Bilan d'ouverture et bilans prévisionnels sur la durée du prêt;
- Facture pro forma des équipements à acquérir;
- Plan de financement;
- Bilans et comptes annexes ainsi que les comptes de résultats des trois derniers exercices, dûment certifiés par le commissaire aux comptes ou par le comptable agréé;
- Attestation de dépôt au BOAL des comptes sociaux (affaire individuelle non concernée);
- Liste du personnel avec sa qualification.

### **1.4. Garanties recueillies :**

Les garanties recueillies auprès du client sont les suivantes:

- Caution solidaire de Mr X, lui même client fidèle de la BNA agence 587;
- Hypothèque d'un terrain;
- Gage sur le matériel financé;
- Délégation police assurance tous risques.

## **2. Etude de la faisabilité du projet :**

Lancer un projet est sensée être synonyme de création de nouvelles richesses, satisfaction des besoins de consommation et encouragement de l'emploi; ceci dépend bien évidemment du développement de la dynamique de l'entreprise.

Soutenir un projet d'investissement, garantir son bon déroulement ainsi que s'assurer des chances de réussite qu'il présente, nous renvoie automatique à une évaluation préalable du projet.

l'étude de la faisabilité du projet s'appuie sur trois axes :

- L'étude économique;
- L'étude technique;
- L'étude financière.

### **2.1.1 L'étude économique :**

L'étude économique vise à apporter des éléments de réponses à des préoccupations fondamentales quant à l'environnement de l'entreprise. Nous citerons entre autres :

- L'étendu du marché et du secteur d'activité concerné. Cela permettra de déterminer si l'entreprise appartient à un marché en plein croissance, en déclin ou en voie de saturation;
- L'expansion probable du secteur d'activité. Ceci permettra d'identifier le type clientèle intéressé par le produit ou le service proposé par l'entreprise;
- Le contrôle d'une partie du marché. C'est à dire, élaborer une liste des clients potentiels et éventuels de l'entreprise;
- L'estimation des chiffres d'affaires prévisionnels, généralement des cinq années à venir. Ceci se fait par l'analyse des forces et faiblesses du produit ou du service proposé, tout en attachant une importance aux opportunités et menaces du marché;
- Les concurrents, vérifier leur importance. Il s'agit donc de situer l'entreprise face à ces concurrents, en prenant en considération les paramètres : nombre, taille, prix pratiqués et parts de marché.

Dans notre cas, il s'agit d'une entreprise de transport public de voyageurs.

Le secteur d'activité peut paraître comme étant saturé, en raison du nombre incalculable d'entreprise opérant dans le même domaine. Cependant, la demande concernant le service de transport ne cesse d'augmenter, du fait d'une évolution perpétuelle de la population.

Il est impossible de spécifier le type de client intéressé par le service, du fait que toute catégorie de la population exprime le besoin incessant de ce service. S'agissant de l'étudiant, du salariés, ou tout simplement d'un citoyen faisant ses courses, le transport de voyageurs est une nécessité pour tous.

Le paramètre concurrents est négligeable dans ce cas, du fait de l'importance de la demande sur le marché. Les prix pratiqués étant fixés par l'Etat n'est pas non plus un paramètre significatif.

Quant aux chiffres d'affaires prévisionnels, l'étude faite par le comptable agréé de l'entreprise "CONFORT VOYAGE", nous a communiqué les chiffres suivants :

Tableau n° 08 : Récapitulatif des chiffres d'affaires prévisionnels en dinars algériens

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
CA Prévisionnels	2 800 000	2 940 000	3 087 000	3 241 350	3 403 417

(source : Etabli par nos soins sur la base des documents remis par la BNA, agence 587)

**2.1.2. L'étude technique :**

L'étude technique se penche sur les dimensions concernant l'implantation du projet, l'outil de production et les moyens humains dont dispose l'entreprise. Le tout revient donc à:

- Evaluer le lieu de l'exploitation;
- Identifier les moyens humains, en passant par le nombre à la qualification de chaque salarié. Ceci permet de connaître les éventuels avantages ou inconvénients découlant de ce paramètre.

Dans notre étude, rappelons que l'activité exercée par l'entreprise est le transport public de voyageurs. Nous nous intéresserons donc pour évaluer le lieu de son exploitation à ligne de voyage que couvre cette entreprise. Il s'agit de la ligne Béjaia - Ait Smail Derguina, c'est un trajet très fréquenté du fait que la destination soit le centre de la wilaya de Béjaia.

Quant aux moyens humains, L'entreprise "CONFORT VOYAGE" fait déjà travailler deux salariés, et grâce à l'extension envisagée de l'activité, elle procurera d'avantage deux autres emplois.

**2.1.3. Etude du projet par la méthode de l'analyse financière :**

L'analyse financière, nous permettra d'expliquer à travers des chiffres des aspects de l'entreprise, donnés auparavant d'une manière théorique.

Cette étude se base sur l'analyse de l'équilibre financier, de la structure, de la rentabilité ainsi que la solvabilité du demandeur de crédit.

**2.1.3.1. Etude des caractéristiques du projet :**

Le présent projet couvre l'acquisition d'un matériel de transport, un Mini Bus COASTER 30 places, de marque TOYOTA.

- Le coût de ce dernier se présente comme suit :

Tableau n°09 : Montant du projet en dinars algériens

Désignation	Montant HT	TVA	Montant TTC
MINI BUS COASTER 30 PL DE MARQUE TOYOTA	5 291 000,00	AVANTAGE ANDI	5 291 000,00

(source : Etabli par nos soins sur la base des documents remis par la BNA, agence 587)

- Amortissement de l'investissement : L'amortissement de l'équipement dont la durée de vie est de cinq ans se fera selon le linéaire mode linéaire.

$$\text{Dotation aux amortissement annuelle} = I_0/n$$

avec :

I<sub>0</sub> : Investissement initial

n : durée de vie du projet

Tableau n°10 : Amortissement de l'investissement en dinars algériens

Années	Montant du début de période	Amortissement	Montant de fin de période
N+1	5 291 000,00	1 058 200,00	4 232 800,00
N+2	4 232 800,00	1 058 200,00	3 174 600,00
N+3	3 174 600,00	1 058 200,00	2 116 400,00
N+4	2 116 400,00	1 058 200,00	1 058 200,00
N+5	1 058 200,00	1 058 200,00	-

(source : Etabli par nos soins sur la base des documents remis par la BNA, agence 587)

- Répartition du montant d'acquisition : La répartition du montant d'acquisition du matériel se fait de la manière suivante :

Tableau n° 11 : Répartition du montant d'acquisition en dinars algériens

Désignation	Montants/ DA	Pourcentage
Apport de l'entreprise	1 996 400	38%
Emprunt bancaire	3 294 600	62%

(source : Etabli par nos soins sur la base des documents remis par la BNA, agence 587)

- Propriété du crédit : Le crédit sollicité se caractérise par les aspects suivant :

Tableau n°12 : Caractéristiques du crédit

Montant du crédit	3 294 600,00 DA
Durée du crédit	5 ANS
Taux d'intérêt	5,25%
Commissions bancaire	0,8%
Assurance	1,2%

(source : Etabli par nos soins sur la base des documents remis par la BNA, agence 587)

- Amortissement du crédit bancaire :

Tableau n°13 : Amortissement du crédit bancaire en dinars algériens

DATE	CAPITAL	AMORTISSEMENTS	INTERETS	TVA	ANNUITES
31/03/2013	3 294 600,00	164 730,00	43 241,63	7 351,08	215 322,70
30/06/2013	3 129 870,00	164 730,00	41 079,54	6 983,52	212 793,07
30/09/2013	2 965 140,00	164 730,00	38 917,46	6 615,97	210 263,43
31/12/2013	2 800 410,00	164 730,00	36 755,38	6 248,41	207 733,80
31/03/2014	2 635 680,00	164 730,00	34 593,30	5 880,86	205 204,16
30/06/2014	2 470 950,00	164 730,00	32 431,22	5 513,31	202 674,53
30/09/2014	2 306 220,00	164 730,00	30 269,14	5 145,75	200 144,89
31/12/2014	2 141 490,00	164 730,00	28 107,06	4 778,20	197 615,26
31/03/2015	1 976 760,00	164 730,00	25 944,98	4 410,65	195 085,62
30/06/2015	1 812 030,00	164 730,00	23 782,89	4 043,09	192 555,99
30/09/2015	1 647 300,00	164 730,00	21 620,81	3 675,54	190 026,35
31/12/2015	1 482 570,00	164 730,00	19 458,73	3 307,98	187 496,72
31/03/2016	1 317 840,00	164 730,00	17 296,65	2 940,43	184 967,08
30/06/2016	1 153 110,00	164 730,00	15 134,57	2 572,88	182 437,45
30/09/2016	988 380,00	164 730,00	12 972,49	2 205,32	179 907,81
31/12/2016	823 650,00	164 730,00	10 810,41	1 837,77	177 378,18
31/03/2017	658 920,00	164 730,00	8 648,33	1 470,22	174 848,54
30/06/2017	494 190,00	164 730,00	6 486,24	1 102,66	172 318,91
30/09/2017	329 460,00	164 730,00	4 324,16	735,11	169 789,27
31/12/2017	164 730,00	164 730,00	2 162,08	367,55	167 259,64
<b>TOTAUX</b>		<b>3 294 600,00</b>	<b>454 037,06</b>	<b>77 186,30</b>	<b>3 825 823,36</b>

(source : Etabli par nos soins sur la base des documents remis par la BNA, agence 587)

**2.1.3.2.L'analyse de l'équilibre financier** :Il s'agit d'une analyse de la structure financière du bilan de l'entreprise, ainsi que l'évaluation des grandes masses de ce dernier, tout en mettant en exergue les relations existantes entre les postes et entre leurs composantes principales.

Avant toute chose, un bilan fonctionnel est dressé dans les tableaux suivants:



- Bilan fonctionnel actif :

Tableau n°14 : Bilan fonctionnel actif en dinars algériens

ACTIF	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Immobilisation incorporelle	-	-	-	-	-
Immobilisation corporelle	5 291 000,00	5 291 000,00	5 291 000,00	5 291 000,00	5 291 000,00
Immobilisation financière	-	-	-	-	-
<b>Total des emplois stables</b>	<b>5 291 000,00</b>	<b>5 291 000,00</b>	<b>5 291 000,00</b>	<b>5 291 000,00</b>	<b>5 291 000,00</b>
Placements et autres actifs financiers	-	2 000 000,00	2 600 000,00	3 000 000,00	3 100 000,00
<b>ACTIF circulant d'exploitation</b>	<b>-</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 600 000,00</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>3 100 000,00</b>
<b>ACTIF circulant hors exploitation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Trésorerie active	1 925 935,90	472 934,29	425 695,09	584 517,14	1 049 715,19
<b>Total trésorerie active</b>	<b>1 925 935,90</b>	<b>472 934,29</b>	<b>425 695,09</b>	<b>584 517,14</b>	<b>1 049 715,19</b>
<b>Total actif circulant</b>	<b>1 925 935,90</b>	<b>2 472 934,29</b>	<b>3 025 695,09</b>	<b>3 584 517,14</b>	<b>4 149 715,19</b>
<b>Total actif</b>	<b>7 216 935,90</b>	<b>7 763 934,29</b>	<b>8 316 695,09</b>	<b>8 875 517,14</b>	<b>9 440 715,19</b>

(source : Etabli par nos soins sur la base des bilans prévisionnels remis par la BNA, agence 587)

- Bilan fonctionnel passif :

Tableau n°15 : Bilan fonctionnel passif en dinars algériens

Passif	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
CAPITAL	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
Résultat de l'exercice	1 001 805,90	1 147 399,29	1 298 542,59	1 455 513,39	1 618 603,06
Dotation aux amortissements	1 058 200,00	2 116 400,00	3 174 600,00	4 232 800,00	5 291 000,00
DLMT	2 635 680,00	1 976 760,00	1 317 840,00	658 920,00	-
<b>Total des ressources durables</b>	<b>7 195 685,90</b>	<b>7 740 559,29</b>	<b>8 290 982,59</b>	<b>8 847 233,39</b>	<b>9 409 603,06</b>
Etat impôt sur chiffre d'affaires	21 250,00	23 375,00	25 712,50	28 283,75	31 112,13
<b>Total passif circulant d'exploitation</b>	<b>21 250,00</b>	<b>23 375,00</b>	<b>25 712,50</b>	<b>28 283,75</b>	<b>31 112,13</b>
<b>Total passif hors exploitation</b>	-	-	-	-	-
Trésorerie passive	-	-	-	-	-
<b>Total passif circulant</b>	<b>21 250,00</b>	<b>23 375,00</b>	<b>25 712,50</b>	<b>28 283,75</b>	<b>31 112,13</b>
<b>Total passif</b>	<b>7 216 935,90</b>	<b>7 763 934,29</b>	<b>8 316 695,09</b>	<b>8 875 517,14</b>	<b>9 440 715,19</b>

(source : Etabli par nos soins sur la base des bilans prévisionnels remis par la BNA, agence 587)

• **Calcul du fond de roulement net globale (FRNG) :**

Le fond de roulement se calcule par le haut ou par le bas du bilan, grâce aux formules suivantes :

- FRNG = Ressources durables - Emplois stables  
ou
- FRNG = Actif circulant - Passif circulant

Tableau n°16: Calcul du FRNG en dinars algériens

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
<b>Par le haut du bilan</b>					
RD	7 195 685,90	7 740 559,29	8 290 982,59	8 847 233,39	9 409 603,06
ES	5 291 000,00	5 291 000,00	5 291 000,00	5 291 000,00	5 291 000,00
<b>FRNG</b>	<b>1 904 685,90</b>	<b>2 449 559,29</b>	<b>2 999 982,59</b>	<b>3 556 233,39</b>	<b>4 118 603,06</b>
<b>Par le bas du bilan</b>					
AC	1 925 935,90	2 472 934,29	3 025 695,09	3 584 517,14	4 149 715,19
PC	21 250,00	23 375,00	25 712,50	28 283,75	31 112,13
<b>FRNG</b>	<b>1 904 685,90</b>	<b>2 449 559,29</b>	<b>2 999 982,59</b>	<b>3 556 233,39</b>	<b>4 118 603,06</b>

(source : Etabli par nos soins sur la base des bilans prévisionnels remis par la BNA, agence 587)

➤ **Interprétation des résultats :**

Le FRNG serait positif durant les cinq années sur lesquelles portent l'étude. Il serait également en nette évolution, allant de 1 904 685.90 DA en première année, pour atteindre les 4 118 603.06 DA en dernière année. Cela signifie que l'entreprise pourrait financer tous ses emplois stables grâce à ses ressources durables et qu'elle dégagerait même un excédent.

L'entreprise respecte dans ce cas, la règle de l'équilibre minimum et largement.

• **Calcul du besoin en fond de roulement :**

Le besoin en fond de roulement se décompose de besoin en fond de roulement d'exploitation, auquel on additionne le besoin en fond de roulement hors exploitation.

Il se calcule grâce à la formule suivante :

$$BRF = (BFRE + BFRHE) = (ACE - PCE) + (ACHE - PCHE)$$

Tableau n° 17 : Calcul du BFR en dinars algériens

DESIGNATION	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
ACE	-	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 600 000,00</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>3 100 000,00</b>
PCE	21 250,00	23 375,00	25 712,50	28 283,75	31 112,13
BFRE	- 21 250,00	1 976 625,00	2 574 287,50	2 971 716,25	3 068 887,87
ACHE	-	-	-	-	-
PCHE	-	-	-	-	-
BFRHE	-	-	-	-	-
<b>BRF</b>	<b>- 21 250,00</b>	<b>1 976 625,00</b>	<b>2 574 287,50</b>	<b>2 971 716,25</b>	<b>3 068 887,87</b>

(source : Etabli par nos soins sur la base des bilans prévisionnels remis par la BNA, agence 587)

➤ **Interprétation des résultats :**

Le BFR en première année serait négatif. Cela signifie que les emplois d'exploitation (actif circulant) sont inférieurs aux ressources d'exploitation (passif circulant). L'entreprise n'exprimerait aucun besoin d'exploitation durant cette année.

Par contre, pour les quatre années qui suivent, le BFR enregistré serait positif. Cela serait dû aux ressources d'exploitation qui ne couvrent pas les emplois d'exploitation.

Le besoin exprimé durant cette période serait satisfait par le FRNG dégagé.

• **Calcul de la trésorerie nette :**

La trésorerie se calcule par les deux manières suivantes :

-  $TR = TR \text{ active} - TR \text{ passive}$

Ou

-  $TR = FRNG - BFR$

Tableau n° 18 : Calcul de la trésorerie en dinars algériens

DESIGNATION	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
TR ACTIVE	1 925 935,90	472 934,29	425 695,09	584 517,14	1 049 715,19
TR PASSIVE	-	-	-	-	-
<b>TR</b>	<b>1 925 935,90</b>	<b>472 934,29</b>	<b>425 695,09</b>	<b>584 517,14</b>	<b>1 049 715,19</b>
OU					
FRNG	1 904 685,90	2 449 559,29	2 999 982,59	3 556 233,39	4 118 603,06
BFR	- 21 250,00	1 976 625,00	2 574 287,50	2 971 716,25	3 068 887,87
<b>TR</b>	<b>1 925 935,90</b>	<b>472 934,29</b>	<b>425 695,09</b>	<b>584 517,14</b>	<b>1 049 715,19</b>

(source : Etabli par nos soins sur la base des bilans prévisionnels remis par la BNA, agence 587)

➤ **Interprétation des résultats :**

La trésorerie nette pour les cinq années serait positive. Cela signifie que même après avoir financé le BFR, l'entreprise dégagerait de la trésorerie.

Ceci peut paraître comme étant une situation assez saine, néanmoins, une trésorerie trop importante (en particulier celle de la première et de la dernière année), est considérée comme thésaurisation ou encore argent non fructif. Il vaudrait donc mieux investir, ou recourir à des placements financiers pour générer des gains.

**2.1.3.3. L'analyse par les ratios :**

Afin de mieux cerner les qualités et les menaces de l'entreprise, une analyse par les ratios est menée. Ceci permet également de suivre l'évolution de la situation financière du cas étudié.

Pour cela une série de ratios sera calculée dans ce qui suit :

• **L'analyse par les ratios de structure :**

- Analyse de l'actif

Tableau n° 19 : Calcul des ratios de structure ( analyse de l'actif)

Ratios	Formules	N+1 %	N+2 %	N+3 %	N+4 %	N+5 %
EMPLOIS STABLE	$\frac{ES}{\Sigma \text{ACTIF}}$	73,31	68,15	63,62	59,61	56,04
ACTIF CIRCULANT D'EXPLOITATION	$\frac{ACE}{\Sigma \text{ACTIF}}$	-	25,76	31,26	33,80	32,84
ACTIF CIRCULANT HORS EXPLOITATION	$\frac{ACHE}{\Sigma \text{ACTIF}}$	-	-	-	-	-
TR ACTIVE	$\frac{TR \text{ ACTIVE}}{\Sigma \text{ACTIF}}$	26,69	6,09	5,12	6,59	11,12

(source : Etabli par nos soins sur la base des bilans prévisionnels remis par la BNA, agence 587)

- Analyse du passif

Tableau n° 20 : Calcul des ratios de structure (analyse du passif)

Ratios	Formules	N+1 %	N+2 %	N+3 %	N+4 %	N+5 %
RESSOURCES DURABLES	$RS/\sum PASSIF$	99,71	99,70	99,69	99,68	99,67
PASSIF CIRCULANT D'EXPLOITATION	$PC/\sum PASSIF$	0,29	0,30	0,31	0,32	0,33
PASSIF CIRCULANT HORS EXPLOITATION	$PCHE/\sum PASSIF$	-	-	-	-	-
TR PASSIVE	$TR PASSIVE/\sum PASSIF$	-	-	-	-	-

(source : Etabli par nos soins sur la base des bilans prévisionnels remis par la BNA, agence 587)

➤ **Interprétation des résultats:**

Durant les cinq années, les investissements représenteraient des taux importants du total de l'actif. Le reste serait de la trésorerie.

Le passif quant à lui, il est composé en grande partie par capitaux permanents.

Rappelons que la présente étude s'est faite sur une entreprise de transport de voyageurs, il est donc tout à fait logique que ses bilans soient composés que par les postes précédemment exposés.

• **L'analyse par les ratios de Rentabilité :**

Tableau n° 21 : Calcul des ratios de rentabilité

Ratios	Formules	N+1 %	N+2 %	N+3 %	N+4 %	N+5 %
rentabilité commerciale	$RN/CAHT$	35,78	39,03	42,06	44,90	47,56
rentabilité économique	$RN/INVESTISSEMENT$	18,93	21,69	24,54	27,51	30,59
rentabilité financière	$RN/CAPITAUX PERMANENT$	19,51	25,63	34,01	46,08	64,74

(source : Etabli par nos soins sur la base des bilans prévisionnels remis par la BNA, agence 587)

➤ **Interprétation des résultats :**

Les trois ratios de rentabilité présentent des taux positifs et en nette progression. Cela signifie que le chiffre d'affaires (rentabilité commerciale), les investissements (rentabilité économique) et les capitaux permanents (rentabilité financière), contribuent convenablement à la réalisation des résultats.

• **L'analyse par les ratios de solvabilité :**

Pour le calcul du ratio de la capacité de remboursement, la détermination de la CAF s'impose.

- Calcul de la CAF :

Tableau n° 22 : Calcul de la CAF en dinars algériens

Désignation	Formules	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
RN	CAF= RN+DOT AUX A/P	1 001 805,90	1 147 399,29	1 298 542,59	1 455 513,39	1 618 603,06
DOT AUX A/P		1 058 200,00	1 058 200,00	1 058 200,00	1 058 200,00	1 058 200,00
CAF		2 060 005,90	2 205 599,29	2 356 742,59	2 513 713,39	2 676 803,06

(source : Etabli par nos soins sur la base des bilans prévisionnels remis par la BNA, agence 587)

Tableau n° 23 : Calcul des ratios de solvabilité

Ratios	Formules	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
indépendance financière	capitaux propres/total passif	0,35	0,32	0,30	0,28	0,26
autonomie financière	capitaux propres/DLMT	0,95	1,26	1,90	3,79	-
capacité de remboursement	DLMT/CAF	1,28	0,90	0,56	0,26	-
financement des immobilisations	capitaux propres/investissement	0,47	0,47	0,47	0,47	0,47

(source : Etabli par nos soins sur la base des bilans prévisionnels remis par la BNA, agence 587)

➤ **Interprétation des résultats :**

La CAF serait positive pour les cinq années, et s'améliorerait d'une année à une autre. L'entreprise se crée donc de nouvelles richesses.

Les ratios de solvabilité, ci-haut calculés, représentent des taux assez satisfaisants. L'entreprise jouirait d'une indépendance financière, et exprimerait une aisance à honorer ses engagements.

• **L'analyse par les ratios de liquidité :**

Tableau n° 24 : Calcul des ratios de liquidité

Ratios	Formules	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
liquidité générale	AC/DCT	90,63	105,79	117,67	126,73	133,38
liquidité réduite	AC-STOCK/DCT	90,63	105,79	117,67	126,73	133,38
liquidité immédiate	DISPONIBILITE/DCT	90,63	20,23	16,56	20,67	33,74

(source : Etabli par nos soins sur la base des bilans prévisionnels remis par la BNA, agence 587)

➤ **Interprétation des résultats :**

Les ratios de liquidité générale et réduite sont égaux, du fait que l'entreprise ne possède pas de stocks. L'entreprise enregistrerait des ratios de liquidité immédiate assez élevée durant les cinq années.

**2.1.3.4. L'analyse par les soldes intermédiaires de gestion :**

Tableau n° 25 : Calcul des soldes intermédiaires de gestion en dinars algériens

Désignation	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
<b>chiffre d'affaire (prestation de service)</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 940 000,00</b>	<b>3 087 000,00</b>	<b>3 241 350,00</b>	<b>3 403 417,50</b>
Consommations service extérieurs et autres consommations	224 000,00	235 200,00	246 960,00	259 308,00	272 273,40
<b>consommation de l'exercice</b>	<b>308 000,00</b>	<b>323 400,00</b>	<b>339 570,00</b>	<b>356 548,50</b>	<b>374 375,93</b>
<b>valeur ajoutée</b>	<b>2 492 000,00</b>	<b>2 616 600,00</b>	<b>2 747 430,00</b>	<b>2 884 801,50</b>	<b>3 029 041,57</b>
charges du personnel	216 000,00	226 800,00	238 140,00	250 047,00	262 549,35
impôt, taxes et versements assimilés	56 000,00	58 800,00	61 740,00	64 827,00	68 068,35
<b>excédent brut d'exploitation</b>	<b>2 220 000,00</b>	<b>2 331 000,00</b>	<b>2 447 550,00</b>	<b>2 569 927,50</b>	<b>2 698 423,87</b>
dotations aux amortissements	1 058 200,00	1 058 200,00	1 058 200,00	1 058 200,00	1 058 200,00
<b>résultat d'exploitation</b>	<b>1 161 800,00</b>	<b>1 272 800,00</b>	<b>1 389 350,00</b>	<b>1 511 727,50</b>	<b>1 640 223,87</b>
charges financières	159 994,01	125 400,71	90 807,41	56 214,11	21 620,81
<b>résultat financier</b>	<b>159 994,01</b>	<b>125 400,71</b>	<b>90 807,41</b>	<b>56 214,11</b>	<b>21 620,81</b>
<b>résultat courant avant impôt</b>	<b>1 001 805,99</b>	<b>1 147 399,29</b>	<b>1 298 542,59</b>	<b>1 455 513,39</b>	<b>1 618 603,06</b>
<b>résultat net de l'exercice</b>	<b>1 001 805,99</b>	<b>1 147 399,29</b>	<b>1 298 542,59</b>	<b>1 455 513,39</b>	<b>1 618 603,06</b>

(source : Etabli par nos soins sur la base des comptes de résultats prévisionnels remis par la BNA, agence 587)

**Interprétation des résultats :**

Le résultat de l'exercice serait positif pour toutes les années. Une croissance est constatée d'une année à une autre. Ce résultat est construit par les indicateurs et les soldes intermédiaire de gestion qui se présentent comme suit :

La valeur ajoutée de l'entreprise serait positive et significative, elle représente la richesse brute de l'entreprise



L'excédent brut d'exploitation ne sera pas troublé par la déduction des charges, toute au long de la période, il maintiendrait un niveau très important.

Le résultat financier serait négatif pour les cinq années pour cause d'absence de produits financiers

Globalement les soldes de cette entreprise serait positivement appréciés.

A partir de l'étude par l'analyse financière effectuée, l'entreprise présente des indicateurs encourageants. Les résultats révélés par cette approche d'analyse, nous renseigne d'une bonne santé financière de l'entreprise.

Au terme de notre étude, nous avons abouti à une décision identique à celle de la BNA, agence 587 quant à l'octroi de crédit.

Le crédit d'investissement d'une durée de cinq ans est donc à accorder

Dans le cas d'un crédit d'investissement, le banquier dans sa prise de décision, est tenu d'élaborer une évaluation lui permettant de mesurer la pertinence du projet. Pour ce faire, il doit étudier plusieurs critères tout en comparant les dépenses d'investissement enregistrées dans le présent aux recettes d'exploitation générées par le projet et qui interviennent dans le future. D'où la nécessité d'actualiser tout les flux.

L'actualisation est un instrument d'arbitrage entre le présent et l'avenir<sup>59</sup>. En raison de la perte de valeur de la monnaie, les revenus tirés des différentes périodes n'ont pas la même valeur. Pour pouvoir les comparer, il faudra les ramener à une période commune.

### **Section 01 : Conceptualisation de la notion d'évaluation financière d'un projet d'investissement**

L'investissement est le moteur de toute croissance économique, cependant, l'octroi de crédits d'investissement reste tributaire d'un certain nombre de critères que les banques considèrent comme nécessaires pour l'obtention du dit crédit.

Parmi ces critères, nous citerons la situation financière de l'entreprise et sa solvabilité, de même que la rentabilité de ses projets.

Cette section est organisée en deux points. Le premier traitera des notions et définitions générales concernant l'investissement. Le deuxième portera sur l'évaluation critères des projets d'investissement.

#### **1. Généralité sur la notion d'investissements :**

##### **1.1 Définition de l'investissement :**

L'investissement est une opération complexe, lourde et délicate qui consiste pour une entreprise ou un individu à engager des capitaux, dans l'espoir de réaliser des gains au futur et d'améliorer sa valeur et sa situation économique.<sup>60</sup>

Plusieurs définitions sont données à l'investissement. Les trois (03) les plus communes sont<sup>61</sup> :

##### **1.1.1 L'investissement du point de vue économique :**

L'investissement d'un point de vue économique est l'accumulation des facteurs physiques, principalement de production et de commercialisation. Ces actifs industriels ou commerciaux augmentent le potentiel économique de l'entreprise et contribuent à son développement.

<sup>59</sup> BANCEL.F ; ALBAN.R : les choix d'investissement ; édition economica, Paris, 1995.P.34.

<sup>60</sup>ZEggane Fatima, "Les techniques d'évaluation et modes de financement d'un projet d'investissement" Univesrité Abderrahmane Mira, Béjaia, 2014, IN Lazary, "Evaluation et financement de projet d'investissement", édition El Dar Elothmania, Alger, 2007, p.6

<sup>61</sup>Jacky Koehl. : Le choix d'investissement, édition : DUNOD, Paris, 2003. P11.

**1.1.2. L'investissement du point de vue financier :**

L'investissement s'analyse comme l'affectation de monnaie à l'acquisition d'actifs industriels ou financiers. C'est une décision d'immobiliser des capitaux, donc d'engager une dépense immédiate dans le but d'en retirer un gain sur plusieurs périodes successives.

**1.1.3. L'investissement du point de vue comptable**

La notion d'investissement est directement liée à l'affectation de la dépense aux rubriques de l'actif immobilisé (immobilisations incorporelles, corporelles et financières).

**1.2. Typologie des investissements :**

De nombreuses classifications ont été proposées par différents auteurs. En voici les principales:

**1.2.1. Selon la nature :** On en distingue

- **Les investissements industriels et commerciaux**

Ce sont des investissements qui prennent la forme d'actifs physiques.

- **Les investissements financiers**

Les investissements financiers prennent la forme de titres de participation ou de prêts à long terme.

- **Les investissements incorporels**

Les investissements incorporels comprennent, d'une part, les acquisitions d'actifs incorporels (fonds de commerce et brevets), et d'autre part, les dépenses d'étude, de recherche et de développement.

**1.2.2. Selon les objectifs :**

- **Les investissements de renouvellement**

Les investissements de renouvellement sont des investissements dont l'objet est le maintien du potentiel productif de l'entreprise.

- **Les investissements de capacité**

Les investissements de capacité ont pour vocation de permettre une augmentation des capacités de production de l'entreprise. Comme ils peuvent répondre à des stratégies d'expansion.

- **Les investissements de productivité (de modernisation)**

Les investissements de productivité sont des investissements dont l'objet est de réduire les coûts de production et d'améliorer les rendements.

- **Les investissements sociaux**

Les investissements sociaux portent sur l'amélioration de la qualité de vie des salariés au sein de l'entreprise et de son environnement immédiat. Il en est attendu une augmentation significative des rendements individuels et collectifs du personnel de l'entreprise.

### **1.3. Les caractéristiques d'un projet d'investissement :**

Tout projet d'investissement quelque soit son objectif ou sa nature, a des caractéristiques financières particulières sur lesquelles on se base pour prendre la décision d'investir.

Avant de procéder à l'étude de la rentabilité économique et financière du projet, il est nécessaire d'identifier ses principaux paramètres :

- **Le capital investi<sup>62</sup>**

Le capital investi ou le montant global de l'investissement «I0» regroupe toutes les dépenses engagées et décaissées dans la réalisation du projet jusqu'à sa mise en œuvre. La réalisation du projet suppose l'engagement d'une importante dépense, donc le coût de l'investissement est composé de plusieurs éléments:

➤ Coût de l'investissement : c'est le prix d'achat des immobilisations constituant l'investissement (matériel, machine, équipement, agencement et installations,...) ;

➤ frais accessoires : frais d'installation, formation du personnel, frais du transport, douanes éventuellement ;

➤ De la variation initiale du besoin en fond de roulement liée a l'exploitation du projet : une augmentation de l'activité suppose une augmentation du BFRE pendant toute la durée d'exploitation du projet (constitution de stocks, financement du délai clients, délais fournisseurs,). L'argent immobilisé sera récupéré à la fin de la durée de vie du projet

- **La durée de vie**

La durée de vie « n » représente la période de temps pendant laquelle l'investissement est supposé rester en exploitation dans des conditions économiques acceptables. Il peut être délicat d'estimer cette durée de vie de l'investissement, car celle-ci peut être relative :

---

<sup>62</sup>MANDOU Cyrille, « procédure de choix d'investissement », édition Dunod, paris, janvier 2009, p31

- A la durée technologique : ou durée d'obsolescence, c'est la période au terme de laquelle il faudra renouveler le matériel compte tenu de l'évolution technologique ;
- A la durée de vie technique, qui correspond à la période de dépréciation due à l'usure de l'équipement ;
- A la durée de vie comptable est la période d'amortissement de l'équipement ;
- A La durée de vie du produit : c'est la période pendant laquelle le produit a un marché suffisant pour être rentable. Cette durée est fonction de la courbe de vie du produit : lancement, croissance, maturité, déclin.

- **La fiscalité**

La fiscalité influence l'investissement, et cette influence est due soit à un paiement supplémentaire d'impôts lors de la cession de l'actif, ou soit par une économie d'impôts.

## 2. Notions de base sur les critères d'évaluation financière des projets d'investissement

### 2.1. Valeur actuelle nette (VAN)

La valeur actuelle nette appelée aussi bénéfice actualisé est la différence entre la somme des cash-flows actualisés et le capital investi<sup>63</sup>.

$$VAN = \sum_{p=1}^n CF(1+i)^{-p} - I_0$$

avec **I<sub>0</sub>**: Investissement initial

**CF**: Cash flow

**i** : Taux d'actualisation.

Si la  $VAN > 0$  : le projet d'investissement est acceptable, et permet de récupérer la dépense initiale tout en rémunérant le capital

Si la  $VAN = 0$  : l'investissement permet de récupérer la dépense initial, mais il ne permet pas à l'entreprise de s'enrichir. En d'autres termes, l'entreprise a fourni dans ce cas, un effort sans contrepartie qu'elle soit gain ou perte.

Si la  $VAN < 0$  : le projet d'investissement n'est pas rentable. Il est automatiquement rejeté.

<sup>63</sup>KOEHL.J : les choix d'investissement, édition Dunod, Paris, 2003.P.40.

## 2.2. Taux de rentabilité interne (TRI)

C'est le taux d'actualisation qui rend nul les flux de trésorerie actualisés. En d'autres termes, il est le taux d'actualisation qui permet l'équivalence des cash flows actualisés à l'investissement initial.

Le TRI se réalise grâce à l'équation suivante :

$$\sum \text{cash flow actualisés} - I_0 = 0$$

ou tout simplement

$$VAN = 0$$

Il faudrait que le TRI soit supérieur au taux de rentabilité minimum exigé par l'entreprise, pour que le projet soit rentable.

Le TRI se calcule par des approximations successives

## 2.3. Délai de récupération (DR) de l'investissement

il correspond à la durée nécessaire pour récupérer l'investissement initial. Autrement dit, c'est le délai de recouvrement du capital investi. Sa formule est la suivante :

$$DR = n + (I_0 - \text{cumul inférieur CFA} / \text{cumul supérieur CFA} - \text{cumul inférieur CFA})$$

Pour que le projet d'investissement soit considéré acceptable, il faudrait que le délai de récupération soit inférieur à la durée de vie de l'investissement.

## 2.4. L'indice de profitabilité (IP)

L'IP est le rapport entre la somme des cash flow actualisés et l'investissement initial. Il permet l'estimation des flux générés pour chaque dinars investi.

Il se calcule de la manière suivante :

$$IP = (\sum \text{cash flows actualisés} / I_0) = VAN + I_0 / I_0$$

Pour que le projet soit rentable, il faudrait que le IP soit supérieur à 1.

L'indice de profitabilité est un critère qui est venu pour pallier à l'une des insuffisances de la VAN qui ne pouvait être utilisée comme critère de sélection entre deux projets dont la durée de vie est égale mais avec un coût initial différent.

## Section 02 : Evaluation financière du projet d'investissement avant et après financement

### 1. Etude des critères d'évaluation du projet d'investissement avant financement :

#### 1.1. Détermination des cash flow avant financement :

Le cash flow représente l'ensemble des flux de liquidités générés par les activités d'une société. Pour les analystes et les créanciers, il constitue un bon moyen d'appréhender la solvabilité et la pérennité d'une entreprise. C'est également un indicateur permettant de connaître l'aptitude de l'entreprise à financer ses investissements. Le cash flow correspond au flux de trésorerie.

Tableau n°26 : Détermination des cash flow avant financement en dinars algériens

Désignation	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
prestation de service	2 800 000,00	2 940 000,00	3 087 000,00	3 241 350,00	3 403 417,50
Consommation	224 000,00	235 200,00	246 960,00	259 308,00	272 273,40
Services	84 000,00	88 200,00	92 610,00	97 240,50	102 102,53
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>2 492 000,00</b>	<b>2 616 600,00</b>	<b>2 747 430,00</b>	<b>2 884 801,50</b>	<b>3 029 041,57</b>
Frais d personnel	216 000,00	226 800,00	238 140,00	250 047,00	262 549,35
Impôts et taxes	56 000,00	58 800,00	61 740,00	64 827,00	68 068,35
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>2 220 000,00</b>	<b>2 331 000,00</b>	<b>2 447 550,00</b>	<b>2 569 927,50</b>	<b>2 698 423,87</b>
Amortissement	1 058 200,00	1 058 200,00	1 058 200,00	1 058 200,00	1 058 200,00
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 161 800,00</b>	<b>1 272 800,00</b>	<b>1 389 350,00</b>	<b>1 511 727,50</b>	<b>1 640 223,87</b>
<b>IRG</b>	<b>Contribuable soumis au régime de l'IFU donc non redevable d'IRG libérateur</b>				
Amortissement	1 058 200,00	1 058 200,00	1 058 200,00	1 058 200,00	1 058 200,00
<b>Cash flow bruts</b>	<b>2 220 000,00</b>	<b>2 331 000,00</b>	<b>2 447 550,00</b>	<b>2 569 927,50</b>	<b>2 698 423,87</b>

(source: Etabli par nos soins, sur la base des documents remis par la BNA, agence 587)

#### 1.2. Etude des critères d'évaluation du projet d'investissement avant financement :

Comme expliqué précédemment, les critères utilisés dans l'évaluation financière des projet d'investissement sont: la VAN, le TRI, le DR et enfin le IP

• **Détermination de la valeur actuelle nette (VAN) :**

Tableau n°27 : Détermination de la VAN en dinars algériens

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
<b>Cash flow bruts</b>	<b>2 220 000,00</b>	<b>2 331 000,00</b>	<b>2 447 550,00</b>	<b>2 569 927,50</b>	<b>2 698 423,87</b>
Facteur d'actualisation à un taux de 5,25%	0,950118765	0,902725667	0,857696596	0,814913630	0,774264732
<b>cash flow actualisés</b>	<b>2 109 263,66</b>	<b>2 104 253,53</b>	<b>2 099 255,30</b>	<b>2 094 268,95</b>	<b>2 089 294,43</b>
Somme des cash actualisés	<b>10 496 335,87</b>				
investissement initial	<b>5 291 000,00</b>				
<b>VAN</b>	<b>5 205 335,87</b>				

(source: Etabli par nos soins, sur la base des documents remis par la BNA, agence 587)

➤ **Commentaire :**

La VAN serait de 5 205 335.87 DA, ce qui signifie que l'entreprise en décaissant 5291000 DA, recevrait 10 496 335.87 DA (somme des cash flow actualisés) en contre partie. Le projet serait donc rentable.

• **Détermination du taux de rentabilité interne :**

Les encadrements approximatif tournent autour de deux taux : 35% et 36%.

Tableau n°28 : Actualisation au taux de 35% en dinars algériens

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
cash flow bruts	2 220 000,00	2 331 000,00	2 447 550,00	2 569 927,50	2 698 423,87
taux d'actualisation 35%	0,740740740	0,548696845	0,406442107	0,301068227	0,223013502
cash flow bruts actualisés	1 644 444,44	1 279 012,35	994 787,38	773 723,52	601 784,96
<b>Somme</b>	<b>5 293 752.64</b>				

(source: Etabli par nos soins, sur la base des documents remis par la BNA, agence 587)

Tableau n°29 : Actualisation au taux de 36% en dinars algériens

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
cash flow bruts	2 220 000,00	2 331 000,00	2 447 550,00	2 569 927,50	2 698 423,87
taux d'actualisation 36%	0,735294117	0,540657439	0,397542234	0,292310466	0,214934166
cash flow bruts actualisés	1 632 352,94	1 260 272,49	973 004,49	751 216,71	579 983,48
<b>Somme</b>	<b>5 196 830.11</b>				

(source: Etabli par nos soins, sur la base des documents remis par la BNA, agence 587)

Par la méthode de l'interpolation linéaire nous obtenons :

**TRI = 35.029%**

➤ **Commentaire :**

Le TRI serait supérieur au coût du capital, l'investissement serait donc rentable.



- **Détermination du Délai de récupération :**

Rappelons que :

$$DR = n + (I_0 - \text{cumul inférieur CFA} / \text{cumul supérieur CFA} - \text{cumul inférieur CFA})$$

Tableau n°30 : Détermination des cash flow cumulés en dinars algériens

Désignation	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
cash flow actualisés	2 109 263,66	2 104 253,53	2 099 255,30	2 094 268,95	2 089 294,43
cash flow actualisés cumulés	2 109 263,66	4 213 517,19	6 312 772,49	8 407 041,44	10 496 335,87

(source: Etabli par nos soins, sur la base des documents remis par la BNA, agence 587)

En application de la formule su-citée , nous obtenons le résultat suivant:

DR = 2.51, 2 ans, 6 mois et 4 jours

➤ **Commentaire :**

Le DR est de 2 ans, 6 mois et 4 jours. Le DR serait inférieur à la durée de vie de l'investissement. Selon le critère du DR, le projet serait acceptable.

- **Détermination de l'indice de profitabilité :**

Rappelons que :

$$IP = (\sum \text{cash flow actualisés} / I_0) = VAN + I_0 / I_0$$

En application de la formule su-citée, nous obtenons le résultat suivant :

**IP = 2.98**

➤ **Commentaire :**

L'IP serait de 2.98, cela signifie que pour chaque dinars investi, 1.98 seront générés. Ceci représente un gain important pour l'entreprise.

## 2. Etude des critères d'évaluation du projet d'investissement Après financement :

En plus de l'évaluation sans la prise en considération des frais découlant du crédit (intérêts et remboursements), le banquier s'interroge sur les chiffres que réalisera l'entreprise en incluant ces derniers. Autrement dit, le banquier voudrait savoir si l'entreprise générera des gains même avec le remboursement du crédit et les frais y afférant.

- Exposition des frais financiers et remboursements annuels :

Tableau n°31 : Frais financiers et remboursements annuels en dinars algériens

Année	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
L'encours	3 294 600,00	2 635 680,00	1 976 760,00	1 317 840,00	658 920,00
Remboursement	658 920,00	658 920,00	658 920,00	658 920,00	658 920,00
Intérêt	159 994,01	125 400,71	90 807,41	56 214,11	21 620,81
Annuité	818 914,01	784 320,71	749 727,41	715 134,11	680 540,81

(source : Document remis par la BNA, agence 587)

Le tableau ci-dessus, renseigne sur le montant de l'intérêt et celui du remboursement annuels du crédit. Il s'agit donc de l'annuité que le demandeur de fonds se doit de rembourser à son créancier, en l'occurrence la banque, à la fin de chaque période.

### 2.1. Détermination des excédents prévisionnels de liquidité :

Tableau n°32 : Détermination des excédents prévisionnels de liquidité en dinars algériens

Désignation	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
prestation de service	2 800 000,00	2 940 000,00	3 087 000,00	3 241 350,00	3 403 417,50
Consommation	224 000,00	235 200,00	246 960,00	259 308,00	272 273,40
Services	84 000,00	88 200,00	92 610,00	97 240,50	102 102,53
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>2 492 000,00</b>	<b>2 616 600,00</b>	<b>2 747 430,00</b>	<b>2 884 801,50</b>	<b>3 029 041,57</b>
Frais d personnel	216 000,00	226 800,00	238 140,00	250 047,00	262 549,35
Impôts et taxes	56 000,00	58 800,00	61 740,00	64 827,00	68 068,35
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>2 220 000,00</b>	<b>2 331 000,00</b>	<b>2 447 550,00</b>	<b>2 569 927,50</b>	<b>2 698 423,87</b>
<b>Frais financiers</b>	<b>159 994,01</b>	<b>125 400,71</b>	<b>90 807,41</b>	<b>56 214,11</b>	<b>21 620,81</b>
Amortissement	1 058 200,00	1 058 200,00	1 058 200,00	1 058 200,00	1 058 200,00
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 001 805,99</b>	<b>1 147 399,29</b>	<b>1 298 542,59</b>	<b>1 455 513,39</b>	<b>1 618 603,06</b>
<b>IRG</b>	<b>contribuable soumis au régime de l'IFU donc non redevable d'IRG libératoire</b>				
Amortissement	1 058 200,00	1 058 200,00	1 058 200,00	1 058 200,00	1 058 200,00
<b>Cash flows</b>	<b>2 060 005,99</b>	<b>2 205 599,29</b>	<b>2 356 742,59</b>	<b>2 513 713,39</b>	<b>2 676 803,06</b>
<b>Remboursement du crédit</b>	<b>658 920,00</b>	<b>658 920,00</b>	<b>658 920,00</b>	<b>658 920,00</b>	<b>658 920,00</b>
<b>Excédents prévisionnels de liquidité</b>	<b>1 401 085,99</b>	<b>1 546 679,29</b>	<b>1 697 822,59</b>	<b>1 854 793,39</b>	<b>2 017 883,06</b>

(source: Etabli par nos soins, sur la base des documents remis par la BNA, agence 587)

## 2.2. Etude des critères d'évaluation du projet d'investissement après financement :

## • Détermination de la valeur actuelle nette :

Tableau n°33 : Détermination de la VAN en dinars algériens

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
<b>Excédents prévisionnels de liquidité</b>	<b>1 401 085,99</b>	<b>1 546 679,29</b>	<b>1 697 822,59</b>	<b>1 854 793,39</b>	<b>2 017 883,06</b>
taux d'actualisation 5,25%	0,950118765	0,902725667	0,857696596	0,814913630	0,774264732
<b>Excédents prévisionnels de liquidité actualisés</b>	<b>1 331 198,09</b>	<b>1 396 227,09</b>	<b>1 456 216,66</b>	<b>1 511 496,41</b>	<b>1 562 375,69</b>
<b>Somme des Excédents prévisionnels de liquidité actualisés</b>	<b>7 257 513,94</b>				
investissement initial	<b>5 291 000,00</b>				
<b>VAN</b>	<b>1 966 513,94</b>				

(source: Etabli par nos soins, sur la base des documents remis par la BNA, agence 587)

➤ **Commentaires :**

Même après déduction des frais financiers et du remboursement du crédit, la VAN resterait positive et d'un montant important. Le projet demeurerait donc rentable.

• **Détermination du taux de rentabilité interne :**

Les encadrements approximatif tournent autour de deux taux : 17% et 18%.

Tableau n°34 : Actualisation au taux de 17% en dinars algériens

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Excédents prévisionnels de liquidité	1 401 085,99	1 546 679,29	1 697 822,59	1 854 793,39	2 017 883,06
facteur d'actualisation au taux de 17%	0,854700854	0,730513551	0,624370556	0,533650048	0,456111152
Excédents prévisionnels de liquidité actualisés	1 197 509,39	1 129 870,18	1 060 070,43	989 810,58	920 378,97
<b>Somme</b>	<b>5 297 639.56</b>				

(source: Etabli par nos soins, sur la base des documents remis par la BNA, agence 587)

Tableau n°35 : Actualisation au taux de 18% en dinars algériens

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Excédents prévisionnels de liquidité	1 401 085,99	1 546 679,29	1 697 822,59	1 854 793,39	2 017 883,06
facteur d'actualisation 18%	0,847457627	0,718184429	0,608630872	0,515788875	0,437109216
Excédents prévisionnels de liquidité actualisés	1 187 361,01	1 110 800,98	1 033 347,24	956 681,80	882 035,28
<b>Somme</b>	<b>5 170 226.31</b>				

(source: Etabli par nos soins, sur la base des documents remis par la BNA, agence 587)

Par la méthode de l'interpolation linéaire nous obtenons :

**TRI = 17.055**

➤ **Commentaire :**

Le TRI resterait supérieur au coût du capital même après financement.

• **Détermination du délai de récupération :**

Rappelons que:

$$DR = n + (I_0 - \text{cumul inférieur CFA} / \text{cumul supérieur CFA} - \text{cumul inférieur CFA})$$

Tableau n°36 : Détermination des excédents prévisionnels de liquidité cumulés en dinars algériens

Désignation	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
<b>Excédents prévisionnels de liquidité actualisés</b>	1 331 198,09	1 396 227,09	1 456 216,66	1 511 496,41	1 562 375,69
<b>Excédents prévisionnels de liquidité actualisés</b>	1 331 198,09	2 727 425,18	4 183 641,84	5 695 138,25	7 257 513,94

(source: Etabli par nos soins, sur la base des documents remis par la BNA, agence 587)

En application de la formule su-citée , nous obtenons le résultat suivant:

DR = 3.73, 3 ans, 8 mois et 23 jours.

➤ **Commentaire :**

Le DR serait de 3.73, cela signifie que le capital investi sera récupéré au bout de 3 ans, 8 mois et 23 jours.

Après déduction des frais financiers et du remboursement du crédit, le DR demeurerait inférieur à la durée de vie de l'investissement

• **Détermination de l'indice de profitabilité :**

Rappelons que :

$$IP = (\sum \text{cash flows actualisés} / I_0) = VAN + I_0/I_0$$

En application de la formule su-citée, nous obtenons le résultat suivant :

**IP = 1.37**

➤ **Commentaire :**

L'IP serait de 1.37, cela signifie qu'une fois les charges découlant du crédit et son remboursement seront déduite, l'investissement procurerait à l'entreprise pour chaque dinars investi, 37 centimes.

Une fois l'évaluation financière du projet d'investissement effectuée, nous constatons que tous les critères d'évaluation sont en faveur du demandeur de crédit. Son projet est rentable.

Nous aboutissons donc à une décision identique à celle qu'a prise la banque, en l'occurrence, l'accord du crédit d'investissement sollicité.

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, l'entreprise s'efforce d'aboutir à une rentabilité meilleure, une production distinguée, et cherche absolument à conquérir le plus d'espace sur la scène nationale et internationale.

Cependant, l'atteinte de ces objectifs nécessite des financements de plus en plus élevés, que parfois et même souvent l'entreprise ne peut supporter. C'est dans ce contexte que les banques et établissements de crédit deviennent partenaires privilégiés des entreprises, ceci étant par le biais de la distribution de crédits.

La banque se voit alors attribuer le rôle du premier soutien pour le développement et la croissance économique.

Seulement, tout octroi de crédit se traduit automatiquement par une prise de risques. c'est justement le soucis majeur du banquier.

De ce fait, identifier les méthodes d'analyse par lesquelles les banques algériennes évaluent le risque de crédit, comprendre leur fonctionnement, relater les différentes étapes que comporte une opération de crédit, ceci étant les objectifs que nous avons tenté d'étudier à travers le présent mémoire.

Le crédit étant l'un des moteurs de développement des entreprises, facteur de croissance économique, il est distribué sous différentes formes, en raison des différents besoins qu'expriment les demandeurs de fonds. Quant aux risques engendrés par celui-ci, une performante politique de gestion des risques de crédit s'avère être primordiale pour la survie des établissements bancaires.

Le domaine de la gestion des risques de crédit, de par son importance, se développe aujourd'hui d'une manière intense au sein de l'univers bancaire. Plusieurs méthodes d'analyse ont été élaborées; celle traditionnelle en l'occurrence l'analyse financière, et celles modernes, entre autres le scoring et la notation financière.

En outre, le banquier dans sa quête aux risques, doit prendre en considération pas que des éléments objectifs, mais également ceux subjectifs. Accorder un prêt est dans un premier lieu lié à une relation de confiance entre banque et client. Toutefois, malgré sa bonne foi, le demandeur de fonds peut, en raison du nombre d'imprévus, ne pas pouvoir honorer ses engagements. C'est pour cela qu'une étude financière est menée.

Quelques soit l'outil d'analyse utilisé, les résultats dépendent des informations recueillis auprès de l'emprunteur. Des informations qui peuvent parfois être insuffisantes ou inexacts, établies par le client dans le but d'avoir accès au crédit sollicité. Cette asymétrie d'informations, ne fait donc qu'accroître le risque qu'encourt l'établissement prêteur.

Enfin, les résultats obtenus lors de cette étude nous conduisent à confirmer les hypothèses avancées au préalable.

D'une part, Les banques algériennes souffrent d'une insuffisance en matière d'informations lors de l'évaluation du risque crédit, d'autre part, l'attribution des financements

se base sur une analyse financière détaillée, elle même dépendante des informations recueillis auprès du demandeur de fonds.

Les résultats obtenus dans le présent mémoire découle de l'étude de la situation d'une seule entreprise, à travers un cas d'octroi de crédit pour le financement d'un projet d'investissement. Une analyse d'un nombre plus important de demande de crédit, ou même de différents types de crédit, nous aurait permis d'améliorer les recherches du risque crédit. Par ailleurs, Ceci ouvre de nouvelles perspectives de recherches dans le cadre de la prévention ainsi que la gestion du risque lié à l'octroi de crédit.

## ***Bibliographie***

### **Ouvrages :**

- ALAIN.M, *Analyse financière, concepts et méthodes*, 4<sup>ème</sup> édition, DUNOD, Paris, 2007.
- BANCEL.F & ALBAN.R, *Les choix d'investissement*, Edition economica, Paris, 1995.
- BARDOS.M, *Analyse discriminante, application du risque et scoring financier*, Edition DUNOD, Paris, 2001.
- BERNET-ROLLANDE.L, *Principes de technique bancaire*, 24<sup>ème</sup> édition, DUNOD, Paris, 2006.
- CABY.J & KOËHL.J, *Analyse financière*, PEARSON Education DAREIOS, France, 2009.
- DE COUSSERGUES.S, *Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie*, 5<sup>ème</sup> édition, DUNOD, Paris, 2007.
- DE LA BRUSLERIE.H, *Analyse financière et risque de crédit*, édition DUNOD, Paris, 1999.
- GRANDGUILLOT.B & GRANDGUILLOT.F, *L'essentiel de l'analyse financière*, 4<sup>ème</sup> édition, Gualino éditeur, Le xtensio édition, 2014.
- KHAROUBI.C & THOMAS.P, *Analyse du risque de crédit banque & marché*, Edition RB, France, 2013.
- KOEHL.J, *Les choix d'investissement*, Edition DUNOD, Paris, 2003.
- MEYSSONNIER.F, *Banque mode d'emploi*, Edition EYROLLES, 1992.
- PAGET-BLANC.E & PAINVIN.N, *La notation financière, rôle des agences et méthodes de notation*, Edition DUNOD, Paris, 2007.
- PARIENTE.S, *Analyse financière et évaluation d'entreprise*, Edition PEARSON, France, 2009.

### **Reuves :**

- BERNARD.V & COLLIJ.C, *Les crédits bancaires aux entreprises*, revue bancaire, p43
- BOUZAR.C, *Les contraintes de développement du marché financier algérien*, revue campus UMMTO, Dépôt légal: 3195-2006.
- GOURIEROUX.C & TIOMO.A, *Risque de crédit : Une approche avancée*, Les cahiers du CREF de HCE, Montréal, Avril 2007.



## **Mémoires :**

- AMIMEUR.F & HAMANI.L, *Système bancaire algérien et financement de l'économie nationale*, Université Abderrahmane Mira de Bejaia, 2014.
- BELATAF.S, BENZIANE.W & BERKATI.M, *Octroi de crédit, risques et garanties*, Université Abderrahmane Mira de Bejaia, 2013.
- BENHASSEN.A, *L'impact de la libéralisation financière sur l'intermédiaire bancaire*, Université de Sfax, Ecole supérieur de commerce, 2006.
- BENAYAD.F & BOUDJEMA.L, *Analyse de la situation financière d'une entreprise et de sa rentabilité*, Université Abderrahmane Mira de Bejaia, 2014.
- BENSALS & BOURDACHE.M, *Gestion du risque de crédit par la méthode crédit scoring*, Université Abderrahmane Mira de Bejaia, 2013.
- HADDOUCHE.N & MEZIANI.S, *Les nouvelles approches pour la maîtrise des risques de l'octroi du crédit bancaire*, Université Abderrahmane Mira de Bejaia, 2013.
- MADOUCHE.Y, *La problématique d'évaluation du risque de crédit des PME par la banque en Algérie*, Université Mouloud MAMMERI de TIZI-OUZOU, 2014.
- DAHMANI.A, HASNAOUI.M & MAHMOUDI.K, *La gestion des risques des activités bancaires*, Université Abderrahmane Mira, Bejaia, 2013.
- SAICHE.Y, BELAIDI.B & ABDALLAH.M.B, *Gestion du risque de crédit bancaire*, université Abderrahmane Mira, Béjaia, 2014.

## **Sites :**

- [www.journaldunet.com](http://www.journaldunet.com).
- [www.tradingsat.com/lexique-boursier](http://www.tradingsat.com/lexique-boursier).
- [www.compta-facile.com](http://www.compta-facile.com).
- [www.larousse.fr](http://www.larousse.fr).
- [www.legavox.fr](http://www.legavox.fr).
- [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr).

## *Liste des tableaux*

Tableau N° 01 : Structure du bilan fonctionnel.....	31
Tableau N° 02 : structure du compte de résultats.....	33
Tableau N° 03 : Récapitulatif des ratios de structure.....	35
Tableau N° 04 : Récapitulatif des ratios de rentabilité.....	35
Tableau N° 05 : Récapitulatif des ratios de liquidité.....	36
Tableau N° 06 : Récapitulatif des ratios d'activité.....	36
Tableau N° 07 : Récapitulatif des ratios de solvabilité.....	36
Tableau N° 08 : Récapitulatif des chiffres d'affaires prévisionnels.....	57
Tableau N° 09 : Montant du projet.....	58
Tableau N° 10 : Amortissement de l'investissement.....	59
Tableau N° 11 : Répartition du montant d'acquisition.....	59
Tableau N° 12 : Caractéristiques du crédit.....	59
Tableau N° 13 : Amortissement du crédit bancaire.....	60
Tableau N° 14 : Bilan fonctionnel actif.....	61
Tableau N° 15 : Bilan fonctionnel passif.....	62
Tableau N° 16 : Calcul du FRNG.....	63
Tableau N° 17 : Calcul du BFR.....	64
Tableau N° 18 : Calcul de la trésorerie.....	64
Tableau N° 19 : Calcul des ratios de structure (analyse de l'actif).....	65
Tableau N° 20 : Calcul des ratios de structure (analyse du passif).....	66
Tableau N° 21 : Calcul des ratios de rentabilité.....	66
Tableau N° 22 : Calcul de la CAF.....	67
Tableau N° 23 : Calcul des ratios de solvabilité.....	67
Tableau N° 24 : Calcul des ratios de liquidité.....	67
Tableau N° 25 : Calcul des soldes intermédiaires de gestion.....	68
Tableau N° 26 : Détermination des cash flow avant financement.....	76
Tableau N° 27 : Détermination de la VAN.....	77
Tableau N° 28 : Actualisation au taux de 35%.....	77

Tableau N° 29 : Actualisation au taux de 36%.....	77
Tableau N° 30 : Détermination des cash flow cumulés.....	78
Tableau N° 31 : Frais financiers et remboursements annuels.....	79
Tableau N° 32 : Détermination des excédents prévisionnels de liquidité.....	79
Tableau N° 33 : Détermination de la VAN.....	80
Tableau N° 34 : Actualisation au taux de 17%.....	81
Tableau N° 35 : Actualisation au taux de 18%.....	81
Tableau N° 36 : Détermination des excédents prévisionnels de liquidité actualisés.....	82

## *Liste des figures*

Figure N°01 : Finance directe-Finance indirecte.....	12
Figure N°02 : Séquence de l'analyse financière.....	29
Figure N°03 : Organigramme de la BNA.....	48
Figure N°04 : Organisation de l'agence catégorie "C" de Béjaia.....	51
Figure N°05 : Organisation du service crédit.....	52

## ***Plan de financement***

Le plan et les conditions de financement de l'investissement se présentent selon la structure suivante :

**Apport du promoteur :** 1 996 400 DA .....soit 38% du montant total

**Crédit bancaire :** 3 294 600 DA.....soit 62% du montant total

### **Condition de financement du crédit bancaire :**

Montant du crédit : 3 294 600 DA

Durée de remboursement : 5 ans

Taux d'intérêt : 5.25%

Commission bancaire : 0.8%

Assurance : 1.2%

BILAN PREVISIONNEL  
 ANNEE N+1

N° CPTE	ACTIF	MONTANT BRUT	AMORT/PROV	MONTANT NET	N° CPTE	PASSIF	MONTANT
2	<u>ACTIF NON COURANT</u>				1	<u>CAPITAUX PROPRES</u>	
20	Immobilisations incorporelles				10	Capital émis	2 500 000,00
21	Immobilisations corporelles				11	Repport à nouveau	
211	- Terrain				12	Résultat de l'exercice	
213	- Construction				13	Produits et charges différés	
215	-Instal-tech-mat et out				131	Subvention d'équipement	
218	Autres immobilisations corporelles	5 291 000,00	1 058 200,00	4 232 800,00	15	Provisions pour charges	
23	Immobilisations en cours						
27	Immobilisations financières						
	<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>5 291 000,00</b>	<b>1 058 200,00</b>	<b>4 232 800,00</b>		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>2 500 000,00</b>
3	<u>ACTIF COURANT</u>					<u>PASSIF NON COURANT</u>	
31	Matières premières				164	Emprunts auprès d'établissement de crédit	2 635 680,00
33	Encours de production de biens				168	Autres dettes	
34	Encours de production de services					<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>	<b>2 635 680,00</b>
35	Stocks de produits					<u>PASSIF COURANT</u>	
37	stocks à l'extérieur						
39	perte de valeur sur stocks				401	Fournisseurs	
	<u>CREANCES &amp; EMPLOIS ASSIMILES</u>				444	Etat impôts sur résultat	
41	Clients				445	Etat impôts sur chiffre d'affaires	21 250,00
44	Impôts et assimilés				447	Autres impôts et taxes assimilés	
46	Autres créances						
48	Charges constatées d'avance				455	Associés compte courant	
	<u>DISPONIBILITES &amp; ASSIMILES</u>						
50	Placements et autres actif financier						
52	Trésorerie	1 925 935,90	-	1 925 935,90			
	<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>1 925 935,90</b>		<b>1 925 935,90</b>	12	<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>	<b>21 250,00</b>
12	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>					<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 001 805,90</b>
	<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 216 935,90</b>	<b>1 058 200,00</b>	<b>6 158 735,90</b>		<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 158 735,90</b>

BILAN PREVISIONNEL  
 ANNEE N+2

N° CPTE	ACTIF	MONTANT BRUT	AMORT/PROV	MONTANT NET	N° CPTE	PASSIF	MONTANT
2	<u>ACTIF NON COURANT</u>				1	<u>CAPITAUX PROPRES</u>	
20	Immobilisations incorporelles				10	Capital émis	2 500 000,00
21	Immobilisations corporelles				11	Repport à nouveau	
211	- Terrain				12	Résultat de l'exercice	
213	- Construction				13	Produits et charges différés	
215	-Instal-tech-mat et out				131	Subvention d'équipement	
218	Autres immobilisations corporelles	5 291 000,00	2 116 400,00	3 174 600,00	15	Provisions pour charges	
23	Immobilisations en cours						
27	Immobilisations financières						
	<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>5 291 000,00</b>	<b>2 116 400,00</b>	<b>3 174 600,00</b>		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>2 500 000,00</b>
3	<u>ACTIF COURANT</u>					<u>PASSIF NON COURANT</u>	
31	Matières premières				164	Emprunts auprès d'établissement de crédit	1 976 760,00
33	Encours de production de biens				168	Autres dettes	
34	Encours de production de services					<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>	<b>1 976 760,00</b>
35	Stocks de produits					<u>PASSIF COURANT</u>	
37	stocks à l'extérieur						
39	perte de valeur sur stocks				401	Fournisseurs	
	<u>CREANCES &amp; EMPLOIS ASSIMILES</u>				444	Etat impôts sur résultat	
41	Clients				445	Etat impôts sur chiffre d'affaires	23 375,00
44	Impôts et assimilés				447	Autres impôts et taxes assimilés	
46	Autres créances						
48	Charges constatées d'avance				455	Associés compte courant	
	<u>DISPONIBILITES &amp; ASSIMILES</u>						
50	Placements et autres actif financier	2 000 000,00	-	2 000 000,00			
52	Trésorerie	472 934,29	-	472 934,29			
	<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>2 472 934,29</b>		<b>2 472 934,29</b>	12	<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>	<b>23 375,00</b>
12	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>					<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 147 399,29</b>
	<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 763 934,29</b>	<b>2 116 400,00</b>	<b>5 647 534,29</b>		<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 647 534,29</b>

BILAN PREVISIONNEL  
 ANNEE N+3

N° CPTÉ	ACTIF	MONTANT BRUT	AMORT/PROV	MONTANT NET	N° CPTÉ	PASSIF	MONTANT
2	<u>ACTIF NON COURANT</u>				1	<u>CAPITAUX PROPRES</u>	
20	Immobilisations incorporelles				10	Capital émis	2 500 000,00
21	Immobilisations corporelles				11	Repport à nouveau	
211	- Terrain				12	Résultat de l'exercice	
213	- Construction				13	Produits et charges différés	
215	-Instal-tech-mat et out				131	Subvention d'équipement	
218	Autres immobilisations corporelles	5 291 000,00	3 174 600,00	2 116 400,00	15	Provisions pour charges	
23	Immobilisations en cours						
27	Immobilisations financières						
	<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>5 291 000,00</b>	<b>3 174 600,00</b>	<b>2 116 400,00</b>		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>2 500 000,00</b>
3	<u>ACTIF COURANT</u>					<u>PASSIF NON COURANT</u>	
31	Matières premières				164	Emprunts auprès d'établissement de crédit	1 317 840,00
33	Encours de production de biens				168	Autres dettes	
34	Encours de production de services					<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>	<b>1 317 840,00</b>
35	Stocks de produits					<u>PASSIF COURANT</u>	
37	stocks à l'extérieur						
39	perte de valeur sur stocks				401	Fournisseurs	
	<u>CREANCES &amp; EMPLOIS ASSIMILES</u>				444	Etat impôts sur résultat	
41	Clients				445	Etat impôts sur chiffre d'affaires	25 712,50
44	Impôts et assimilés				447	Autres impôts et taxes assimilés	
46	Autres créances						
48	Charges constatées d'avance				455	Associés compte courant	
	<u>DISPONIBILITES &amp; ASSIMILES</u>						
50	Placements et autres actif financier	2 600 000,00	-	2 600 000,00			
52	Trésorerie	425 695,09	-	425 695,09			
	<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>3 025 695,09</b>		<b>3 025 695,09</b>	12	<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>	<b>25 712,50</b>
12	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>					<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 298 542,59</b>
	<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>8 316 695,09</b>	<b>3 174 600,00</b>	<b>5 142 095,09</b>		<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 142 095,09</b>



BILAN PREVISIONNEL  
 ANNEE N+4

N° CPTÉ	ACTIF	MONTANT BRUT	AMORT/PROV	MONTANT NET	N° CPTÉ	PASSIF	MONTANT
2	<u>ACTIF NON COURANT</u>				1	<u>CAPITAUX PROPRES</u>	
20	Immobilisations incorporelles				10	Capital émis	2 500 000,00
21	Immobilisations corporelles				11	Repport à nouveau	
211	- Terrain				12	Résultat de l'exercice	
213	- Construction				13	Produits et charges différés	
215	-Instal-tech-mat et out				131	Subvention d'équipement	
218	Autres immobilisations corporelles	5 291 000,00	4 232 800,00	1 058 200,00	15	Provisions pour charges	
23	Immobilisations en cours						
27	Immobilisations financières						
	<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>5 291 000,00</b>	<b>4 232 800,00</b>	<b>1 058 200,00</b>		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>2 500 000,00</b>
3	<u>ACTIF COURANT</u>					<u>PASSIF NON COURANT</u>	
31	Matières premières				164	Emprunts auprès d'établissement de crédit	658 920,00
33	Encours de production de biens				168	Autres dettes	
34	Encours de production de services					<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>	<b>658 920,00</b>
35	Stocks de produits					<u>PASSIF COURANT</u>	
37	stocks à l'extérieur						
39	perte de valeur sur stocks				401	Fournisseurs	
	<u>CREANCES &amp; EMPLOIS ASSIMILES</u>				444	Etat impôts sur résultat	
41	Clients				445	Etat impôts sur chiffre d'affaires	28 283,75
44	Impôts et assimilés				447	Autres impôts et taxes assimilés	
46	Autres créances						
48	Charges constatées d'avance				455	Associés compte courant	
	<u>DISPONIBILITES &amp; ASSIMILES</u>						
50	Placements et autres actif financier	3 000 000,00	-	3 000 000,00			
52	Trésorerie	584 517,14	-	584 517,14			
	<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>3 584 517,14</b>		<b>3 584 517,14</b>	12	<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>	<b>28 283,75</b>
12	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>					<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 455 513,39</b>
	<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>8 875 517,14</b>	<b>4 232 800,00</b>	<b>4 642 717,14</b>		<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 642 717,14</b>

BILAN PREVISIONNEL  
 ANNEE N+5

N° CPTÉ	ACTIF	MONTANT BRUT	AMORT/PROV	MONTANT NET	N° CPTÉ	PASSIF	MONTANT
2	<u>ACTIF NON COURANT</u>				1	<u>CAPITAUX PROPRES</u>	
20	Immobilisations incorporelles				10	Capital émis	2 500 000,00
21	Immobilisations corporelles				11	Repport à nouveau	
211	- Terrain				12	Résultat de l'exercice	
213	- Construction				13	Produits et charges différés	
215	-Instal-tech-mat et out				131	Subvention d'équipement	
218	Autres immobilisations corporelles	5 291 000,00	5 291 000,00	-	15	Provisions pour charges	
23	Immobilisations en cours						
27	Immobilisations financières						
	<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>5 291 000,00</b>	<b>5 291 000,00</b>	<b>-</b>		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>2 500 000,00</b>
3	<u>ACTIF COURANT</u>					<u>PASSIF NON COURANT</u>	
31	Matières premières				164	Emprunts auprès d'établissement de crédit	-
33	Encours de production de biens				168	Autres dettes	
34	Encours de production de services					<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>	<b>-</b>
35	Stocks de produits					<u>PASSIF COURANT</u>	
37	stocks à l'extérieur						
39	perte de valeur sur stocks				401	Fournisseurs	
	<u>CREANCES &amp; EMPLOIS ASSIMILES</u>				444	Etat impôts sur résultat	
41	Clients				445	Etat impôts sur chiffre d'affaires	31 112,13
44	Impôts et assimilés				447	Autres impôts et taxes assimilés	
46	Autres créances						
48	Charges constatées d'avance				455	Associés compte courant	
	<u>DISPONIBILITES &amp; ASSIMILES</u>						
50	Placements et autres actif financier	3 100 000,00	-	3 100 000,00			
52	Trésorerie	1 049 715,19	-	1 049 715,19			
	<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>4 149 715,19</b>		<b>4 149 715,19</b>	12	<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>	<b>31 112,13</b>
12	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>					<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 618 603,06</b>
	<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>9 440 715,19</b>	<b>5 291 000,00</b>	<b>4 149 715,19</b>		<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 149 715,19</b>

COMPTES DE RESULTATS PREVISIONNELS

DESIGNATION	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Prestation de services	2 800 000,00	2 940 000,00	3 087 000,00	3 241 350,00	3 403 417,50
Variation stocks, produits finis et encours	-	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-	-
Subvention d'exploitation	-	-	-	-	-
<b>1- PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 940 000,00</b>	<b>3 087 000,00</b>	<b>3 241 350,00</b>	<b>3 403 417,50</b>
Achats consommées	224 000,00	235 200,00	246 960,00	259 308,00	272 273,40
Services extérieurs et autres consommations	84 000,00	88 200,00	92 610,00	97 240,50	102 102,53
<b>2- CONSOMMATION DE L'EXERCICE</b>	<b>308 000,00</b>	<b>323 400,00</b>	<b>339 570,00</b>	<b>356 548,50</b>	<b>374 375,93</b>
<b>3- VALEUR AJOUTEE</b>	<b>2 492 000,00</b>	<b>2 616 600,00</b>	<b>2 747 430,00</b>	<b>2 884 801,50</b>	<b>3 029 041,57</b>
Charges du personnel	216 000,00	226 800,00	238 140,00	250 047,00	262 549,35
Impôts, taxet versements assimilés	56 000,00	58 800,00	61 740,00	64 827,00	68 068,35
<b>4- EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 220 000,00</b>	<b>2 331 000,00</b>	<b>2 447 550,00</b>	<b>2 569 927,50</b>	<b>2 698 423,87</b>
Autres produits opérationnels	-	-	-	-	-
Autres charges opérationnelles	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements, provisions	1 058 200,00	1 058 200,00	1 058 200,00	1 058 200,00	1 058 200,00
Rprise sur perte de valeur	-	-	-	-	-
<b>5- RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>1 161 800,00</b>	<b>1 272 800,00</b>	<b>1 389 350,00</b>	<b>1 511 727,50</b>	<b>1 640 223,87</b>
Produits financiers	-	-	-	-	-
Charges financières	159 994,10	125 400,71	90 807,41	56 214,11	21 620,81
<b>6- RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 159 994,10</b>	<b>- 125 400,71</b>	<b>- 90 807,41</b>	<b>- 56 214,11</b>	<b>- 21 620,81</b>
<b>7- RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS</b>	<b>1 001 805,90</b>	<b>1 147 399,29</b>	<b>1 298 542,59</b>	<b>1 455 513,39</b>	<b>1 618 603,06</b>
Impôt exigible sur résultat ordinaire	-	-	-	-	-
Impôt différé sur résultat ordinaire	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>8- RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>1 001 805,90</b>	<b>1 147 399,29</b>	<b>1 298 542,59</b>	<b>1 455 513,39</b>	<b>1 618 603,06</b>
Eléments extraordinaires (produits à préciser)	-	-	-	-	-
Eléments extraordinaires (charges à préciser)	-	-	-	-	-
<b>9- RESULTAT EXTRAORDINAIRES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>10- RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 001 805,90</b>	<b>1 147 399,29</b>	<b>1 298 542,59</b>	<b>1 455 513,39</b>	<b>1 618 603,06</b>

# *Table des matières*

<b>Introduction générale.....</b>	<b>06</b>
<b>Chapitre I. Banque et crédits bancaires.....</b>	<b>10</b>
<b>Section 01 : Banque, approches, classification et évolution.....</b>	<b>10</b>
<b>1. Différentes approches de l'entreprise bancaire.....</b>	<b>10</b>
1.1. la banque comme intermédiaire financier.....	11
1.1.1. La notion de finance directe.....	12
1.1.2. La notion de finance indirecte.....	12
1.2. la banque comme établissement de crédit.....	12
1.2.1. La banque.....	13
1.2.2. Les banques mutualistes ou coopératives.....	13
1.2.3. Les caisses de crédit municipales.....	13
1.2.4. Les sociétés financières.....	13
1.2.5. Les institutions financières spécialisées.....	13
1.3. la banque selon une approche professionnelle.....	13
1.3.1. Le mode de collecte des ressources.....	13
1.3.2. La zone d'exercice de l'activité.....	13
<b>2. Classification des banques.....</b>	<b>14</b>
2.1. la banque centrale.....	14
2.2. la banque de dépôt.....	14
2.3. la banque d'affaires.....	14
<b>3. Evolution du système bancaire algérien.....</b>	<b>14</b>
3.1. la première période de 1962 à 1966.....	15
3.2. la deuxième période de 1967 à 1970.....	15
3.3. la troisième période de 1970 à 1978.....	15
3.4. la quatrième période de 1978 à 1988.....	15
3.5. la cinquième période de 1988 à ce jour.....	16
<b>Section 02 : Conceptualisation de la notion de crédit.....</b>	<b>16</b>
<b>1. Notion de crédit.....</b>	<b>16</b>
1.1. Définitions du crédit bancaire.....	16
1.2. Caractéristiques du crédit bancaire.....	17
1.3. Rôle du crédit bancaire.....	17
<b>2. Typologie de crédits bancaires.....</b>	<b>17</b>
2.1. Crédits d'exploitation.....	17
2.1.1. Les crédits de trésorerie.....	17
2.1.2. Les crédits de mobilisation des ventes.....	18
2.2. Crédits d'investissement.....	18
2.2.1. Crédit à moyen terme.....	19
2.2.2. Crédit à long terme.....	19

2.2.3. Crédit-bail .....	19
2.3. Crédits aux particuliers.....	19
2.3.1. Le crédit à la consommation.....	19
2.3.2. Le crédit immobilier .....	20
<b>3. Processus d'octroi de crédit.....</b>	<b>20</b>
3.1. Présentation de la demande de crédit et l'ouverture du dossier.....	20
3.2. Etude de la demande.....	20
3.3. Décision.....	20
<b>chapitre II. La gestion du risque de crédit et moyens de couverture.....</b>	<b>23</b>
<b>Section 01 : Risques liés à l'octroi de crédit.....</b>	<b>23</b>
<b>1. Typologie des risques bancaires.....</b>	<b>24</b>
1.1. le risque de crédit.....	24
1.2. le risque de marché.....	24
1.3. le risque opérationnel.....	24
<b>2. Risque de crédit.....</b>	<b>24</b>
2.1. Evolution de la conception du risque de crédit.....	25
2.2. Définition du risque de crédit.....	25
2.3. Typologie des risques de crédit.....	26
2.3.1. Le risque de non remboursement.....	26
2.3.2. Le risque d'immobilisation.....	26
<b>Section 02 : Evaluation , analyse et mesures préventives du risque de crédit.....</b>	<b>26</b>
<b>1. niveaux du risque de crédit.....</b>	<b>27</b>
1.1. Le risque individuel.....	27
1.2. Le risque sectoriel.....	27
1.3. Le risque général.....	27
<b>2. Evaluation du risque de crédit: approche traditionnelles et modernes.....</b>	<b>27</b>
2.1. L'analyse financière.....	27
2.1.1. Objectifs de l'analyse financière.....	27
2.1.2. Sources d'information de l'analyse financière.....	27
2.1.3. Démarche générique de l'analyse financière.....	28
2.1.4. Les axes de l'analyse financière.....	30
2.1.4.1. Définition du bilan fonctionnel.....	30
2.1.4.2. L'équilibre financier.....	31
2.1.4.3. Le Compte de résultat.....	33
2.1.4.4. Les soldes intermédiaires de gestion .....	33
2.1.4.5. La capacité D'autofinancement.....	34
2.1.5. Limites de l'analyse financière.....	37
2.2. La méthode des scores.....	38
2.3. La méthode de la notation "le rating" .....	38
2.3.1. Typologie des agences de notation.....	39
2.3.2. Mode d'attribution des notes.....	39

<b>3. Moyens de couverture des risques de crédit.....</b>	<b>39</b>
3.1. La prise de garanties.....	39
3.1.1. Les garanties portant sur immeubles.....	39
3.1.1.1.L'hypothèque.....	39
3.1.1.2.Les privilèges spéciaux immobiliers.....	40
3.1.2. Les garanties personnelles .....	40
3.1.2.1.La caution.....	40
3.1.2.2.La garantie à première demande.....	40
3.1.3. Le nantissement.....	40
3.1.4. Les garanties fondées sur le transfert de droit ou de garanties .....	41
3.1.4.1.La cession des créances professionnelles (cession Dailly).....	41
3.1.4.2.La garantie découlant de la clause de réserve de propriété.....	41
3.2. Les règles prudentielles.....	41
3.2.1. Les accords de Bâle I.....	41
3.2.2. Les accords de Bâle II.....	42
3.2.3. La réforme de Bâle III.....	43
3.3. La diversification du portefeuille de crédit.....	43

### **Chapitre III. Montage et étude de la solvabilité d'un demandeur de crédit à la**

<b>BNA agence 587.....</b>	<b>46</b>
<b>section 01 : Aperçu général de banque nationale d'Algérie.....</b>	<b>46</b>
<b>1. présentation la BNA.....</b>	<b>46</b>
1.1. historique de la BNA.....	46
1.2. organigramme de la BNA.....	48
<b>2. BNA agence 587 Béjaia.....</b>	<b>50</b>
2.1. Présentation de l'agence d'accueil 587.....	50
2.2. Organisation et rôle du service crédit .....	51
2.2.1.Organisation du service crédit.....	51
2.2.2.Rôle du service crédit.....	52
2.3. Relations hiérarchiques et fonctionnelles du service crédit.....	53
2.3.1. Les relations fonctionnelles du service crédit.....	53
2.3.2.Les relations hiérarchiques du service crédit.....	54
<b>Section 02 : Analyse financière du demandeur de crédit à la BNA.....</b>	<b>55</b>
<b>1. Identification du bénéficiaire.....</b>	<b>55</b>
1.1. présentation de l'entreprise .....	55
1.2.présentation du projet.....	55
1.3. Justificatifs de la demande de crédit.....	56
1.4. Garanties recueillies.....	56
<b>2. Etude de la faisabilité du projet.....</b>	<b>56</b>
2.1. Etude économique du projet.....	57
2.2. Etude technique.....	58
2.3. Etude financière.....	58
2.1.3.1. Etude des caractéristiques du projet.....	58
2.1.3.2.L'analyse de l'équilibre financier.....	60

2.1.3.3. L'analyse par les ratios.....	65
2.1.3.4. L'analyse par les soldes intermédiaires de gestion.....	68
<b>Chapitre IV. Evaluation financière d'un projet d'investissement.....</b>	<b>71</b>
<b>Section 01 : Conceptualisation de la notion d'évaluation financière d'un projet d'investissement.....</b>	<b>71</b>
<b>1.Généralités sur la notion d'investissement.....</b>	<b>71</b>
1.1. Définition de l'investissement.....	71
1.1.1 L'investissement du point de vue économique.....	71
1.1.2. L'investissement du point de vue financier.....	72
1.1.3. L'investissement du point de vue comptable.....	72
1.2. Typologie des investissements.....	72
1.2.1. Selon la nature.....	72
1.2.2. Selon les objectifs.....	72
1.3.Les caractéristiques d'un projet d'investissement.....	73
<b>2.Notions de base sur l'évaluation financière des projets d'investissement.....</b>	<b>74</b>
2.1. La valeur actuelle nette.....	74
2.2. Le taux de rentabilité interne.....	75
2.3. Le délai de récupération.....	75
2.4. L'indice de profitabilité.....	75
<b>Section 02 : Evaluation financière du projet d'investissement avant et après financement.....</b>	<b>76</b>
<b>1. Etude des critères d'évaluation du projet d'investissement avant financement.....</b>	<b>76</b>
1.1. Détermination des cash flow avant financement.....	76
1.2. Etude des critères d'évaluation du projet d'investissement avant financement.....	76
<b>2. Etude des critères d'évaluation du projet d'investissement après financement.....</b>	<b>78</b>
2.1. Détermination des excédents prévisionnels de liquidité.....	79
2.2. Etude des critères d'évaluation du projet d'investissement après financement.....	80
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>84</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>87</b>
<b>Liste des tableaux et figures.....</b>	<b>90</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>93</b>

## ***Résumé:***

En Algérie, les banques publiques jouent le rôle du principal bailleur de fonds pour le financement des différents besoins des entreprises. L'octroi de crédit est donc une fonction capitale, d'une part pour les établissements de crédit qui aspirent à la réalisation de profits, d'autre part pour les entreprises qui se préoccupent du développement de leurs activités.

Cependant, la distribution de crédit n'est pas exempte de risques. Bien au contraire, l'activité bancaire est en soit une acceptation inéluctable du risque. C'est dans ce contexte que les établissements de crédit, se trouvent dans l'obligation d'établir une fiable politique de gestion des risques.

Les banques en Algérie, particulièrement celles publiques adoptent la méthode de l'analyse financière et de l'évaluation des projets, dans le but d'anticiper des résultats futurs. Ces derniers serviront de moyens de prévention contre la survenance des risques liés à l'octroi de crédit.